

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 17 février 2020 à 9 h 30, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

M. le Président : Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre réunion.

Concernant les pouvoirs, Fabien Bazin a donné pouvoir à Jocelyne Guérin.

Stéphanie Beze a donné pouvoir à Alain Herteloup

Vanessa Louis-Sidney a donné pouvoir à Guy Hourcabié

Anne Vérin a donné pouvoir à Nathalie Forest.

Fabienne Grandcler a donné pouvoir à Michèle Dardant.

Thierry Flandin a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

M. le Président : La Secrétaire de séance est Mme Bouchard.

Je sou mets au vote le procès-verbal de la Session du 16 décembre 2019.

Y a-t-il des observations ou des prises de parole sur ce procès-verbal ?

Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président : Vous disposez sur table d'un rapport supplémentaire, qui s'appelle « Labelisation Terre de Jeux 2024 », que nous intégrerons à l'ordre du jour si personne n'y voit d'inconvénient.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Merci de m'accorder quelques minutes avant le début de travail effectif de notre Session.

Tout à l'heure, je vous parlerai un peu plus longtemps du DOB, de la stratégie d'adaptation au changement climatique et de la création de notre Conseil départemental des citoyens en transition. Ces trois sujets dominent par leur importance nos autres délibérations même si la validation de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan est à noter.

Je ne peux toutefois pas faire l'impasse de l'actualité, celle de notre pays et celle de notre département.

Le « nouveau monde » va mal. On ne gère pas un pays comme on gère une entreprise. Les statistiques économiques peuvent laisser penser à une amélioration, et encore ! Mais c'est surtout la situation sociale, le sentiment de faire société, le sentiment d'être écouté, compris, qui fait que l'on va se reconnaître dans une politique, dans des choix politiques. Et c'est là que le bât blesse.

Les chiffres mentent et travestissent la vérité. J'ai analysé les chiffres de Pôle Emploi dans notre département. Certes, le chômage baisse. Très bien, mais aujourd'hui 90 % des emplois proposés sont des CDD dont beaucoup de quelques jours qui constituent le stock d'emplois disponibles. Est-ce que cela peut être qualifié d'emplois raisonnables ? J'emploie le mot « raisonnable », car c'est celui qui sera utilisé pour accepter ou refuser un emploi dans le cadre du Revenu Universel d'Accompagnement, le RUA, qui va remplacer le RSA dans quelques mois.

Aujourd'hui, vraiment, est-ce qu'un jeune peut se projeter dans sa vie future avec un CDD de quelques jours, surtout quand il se rend compte rapidement qu'il n'y a que des CDD à Pôle emploi ?

Le « nouveau monde » vient d'accorder la prime de feu à nos pompiers, et c'est très bien. Ils le méritent. Tout le monde est d'accord. Mais pour le financement, il le met à la charge du Conseil départemental, sans accompagnement sur les moyens. Qui donc ferait cela à quelques niveaux de notre société se verrait disqualifié.

Et puis, le « nouveau monde » devient inhumain, ou plutôt déshumanisé. Je vous renvoie à l'affaire des indemnités accordées aux parents qui subiraient le décès d'un enfant. C'est terrible. On sent que la France a honte pour ses pauvres députés.

Et puis les retraites. Pour moi, le problème est simple : un gouvernement de progrès social – et je suis pour un gouvernement qui se prononce clairement sur la nécessité de progrès social – doit expliquer que l'on fera évoluer la part du PIB consacrée aux retraites dans le respect de l'évolution de la pyramide des âges marquée, on le sait, par un vieillissement et pas forcément en bonne santé.

La vraie question est là, et elle n'est pas derrière la retraite à points ou autres balivernes. Elle est dans le fait tout simple que le paiement des retraites doit, à mon avis, passer avant la rentabilité du capital.

Donc, nous devrions soutenir toutes les luttes qui visent à conserver notre modèle social et nos acquis sans accepter les réformes, mot terrible qui veut dire qu'après ce sera moins bien qu'avant.

A ce propos, je dois dire que j'apporte tout mon soutien et sans doute le vôtre à notre collègue Carole Boirin, qui lutte avec acharnement aux côtés de ses camarades avocats pour que ce gouvernement indigne ne s'assoie pas sur leurs acquis sociaux.

Même si tout n'est pas parfait, je considère que l'actualité départementale, je parle de l'actualité de notre collectivité, est plus agréable.

Notre sortons d'une séquence positive que je tiens à vous rappeler.

Depuis le 1^{er} janvier, nous avons appris que les travaux sur la RN7 vont reprendre.

Nous avons signé l'engagement de SFR sur le déploiement de la fibre dans toute la Nièvre à l'horizon 2022.

Vous avez pu constater le 29 janvier, pour ceux qui étaient présents, combien le Département était en capacité de favoriser le développement et d'être vraiment très ambitieux sur Magny-Cours à tous les modes, de l'agriculture, à la compétition automobile, en passant par le tourisme et le développement des énergies renouvelables.

Je confirme que la Région a persuadé l'État d'investir 250 M€ pour la ligne ferroviaire Dijon - Nevers ou plutôt Nevers-Dijon, et que le tour de table pour la rénovation de petites lignes de fret est bouclé pour notre département avec une participation financière relativement modeste de notre collectivité.

Les travaux de la Cité muséale ont démarré, et le dossier de la MADEP est dans les temps.

Tout va bien, me direz-vous ; eh bien non. Il persiste de grands sujets d'agacement, pour ne pas dire plus, dont le plus important me permettra de faire le lien avec le DOB.

Avant de vous parler du DOB, quelques points de rugosité dans le fonctionnement de notre collectivité. Vous avez sans doute lu la lettre que j'ai adressée au Président de la République au sujet des mineurs non accompagnés confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Au-delà du fait que là aussi c'est une grande preuve d'inhumanité dont fait preuve ce gouvernement en durcissant l'accès à la régularisation des jeunes

migrants que nous avons déjà intégrés en les condamnant sans raison à une vie sans avenir, c'est bien une décision personnelle que j'ai prise qui m'engage en tant que tuteur de ces enfants, mais qui sera sans effet sur le fonctionnement de notre Institution.

Autre sujet qui fait la une et me vaut beaucoup de relations presse, le retour aux 90 km/h. Là encore, une décision sans doute personnelle, mais je ne prendrai pas le risque d'être considéré comme responsable si des accidents liés à la vitesse ont lieu sur des tronçons remis à 90 km/h.

Quelques sujets arrivent sur le devant de la scène, et on note à l'évidence combien notre rôle est grand pour équilibrer un certain nombre de politiques pas forcément très importantes, mais où les défaillances s'accumulent.

Sur la PASS santé, il va nous falloir intervenir financièrement sur l'investissement pour s'assurer de son ouverture dès septembre 2020. Ce n'était pas prévu, et ce n'est pas normal. Je vais insister pour que cet investissement soit mis en valeur quand on parle de ceux qui se sont battus et se battent pour amener cette filière à Nevers.

Nous n'avons pas la compétence enseignement agricole, mais à l'appel de Marc Gauthier, devant la catastrophe que serait pour Saint-Saulge la fermeture de l'IPERMA, il est possible que là aussi nous intervenions.

Dans le domaine de la santé, nous sommes intervenus à Cosne-sur-Loire (cf. la dernière Commission Permanente). Nous allons intervenir sur l'EHPAD de Château-Chinon, et nous continuons à signer des contrats avec de futurs jeunes médecins.

Tout cela pour dire qu'au-delà de nos compétences et de nos activités réglementaires que nous assumons au mieux, le Conseil départemental est sans cesse à l'écoute du territoire et n'hésite pas à être aux côtés de ceux qui ont besoin.

Sur les problèmes budgétaires, avant de parler du DOB et des projets, félicitons-nous d'un compte administratif que je juge plutôt satisfaisant avec augmentation importante des recettes et stabilisation de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % (cela a été plus dur cette année). Ceci a pour effet d'améliorer nos résultats, et de permettre une diminution de la dette de 3,5 M€, avec la possibilité de mettre un peu de côté pour notre plan d'investissement pluriannuel qui, lui, par contre, est chargé.

D'un autre côté, je prends sur moi le fait de reporter quelques investissements que nous n'avons pas eu le temps de mettre en place.

Chiffre important, notre capacité de désendettement est redevenue acceptable autour de 8,5 années, même s'il est toujours important, et que la formule de calcul conduit à ce que cet indicateur soit volatile.

Pour le BP 2020, nous conservons les mêmes principes adoptés pour les BP 2018 et 2019. Pas d'augmentation des taux (mais on ne pouvait pas les augmenter cette année) ; soutien à nos partenaires, à nos structures associées, poursuite du soutien aux projets de territoire, et stabilisation, voire désendettement, en ce qui concerne l'investissement.

Et respect des 1,2 %. Et là, je suis obligé de vous dire qu'il va falloir que cela s'arrête.

C'est, théoriquement, la dernière année du contrat de Cahors, mais je redoute le pire. Comment l'État peut-il continuer de nous expliquer qu'il faut améliorer la prise en charge des gens en difficulté (plan pauvreté), améliorer l'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance, installer le RIFSEEP, et poursuivre le Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, plus connu sous l'acronyme PPCR, payer la prime de feu, financer plus de RSA, plus d'APA, plus de PCH, sans augmenter les dépenses ? On marche sur la tête. Toutes ces politiques, on ne les mène pas comme nous voudrions les mener, et cela n'est pas satisfaisant.

Le nouveau monde, c'est vraiment le mépris des collectivités rurales, le mépris des gens qui sont sur le terrain, le mépris des territoires périphériques.

A part cela, Daniel Bourgeois, que je remercie pour son travail avec les services, vous fera part des grandes orientations de notre budget.

Je voulais également insister sur le travail très volontariste que mènent Blandine Delaporte et les Services du Département sur la transition écologique. Je suis très fier que, sur ce sujet, la Nièvre soit très en avance, surtout avec le travail fait en collaboration avec le CEREMA. C'est le travail politique fondamental qu'il faut mener à ce jour, et nous le menons bien, je le pense, y compris en en faisant un travail collectif et de participation citoyenne.

Tout cela va déboucher sur l'écriture de la stratégie qui permettra à la collectivité et aux Nivernais de s'adapter au changement climatique.

Voilà, merci de votre attention.

Je vais vous laisser la parole.

Je vous estime.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, et, pour vous renvoyer votre estime, mes estimés collègues,

Nous sommes réunis à nouveau en Session plénière, pour débattre, échanger, autour de l'avenir de notre territoire et pour confronter nos visions différentes. Elles sont parfois partagées, voire complémentaires, dans les politiques à mener. Nous nous devons de répondre aux attentes, aux préoccupations de nos concitoyens, mais également d'anticiper leurs besoins à venir ; c'est là tout le sens de l'engagement politique qui nous anime mutuellement, comme nous aimons le rappeler : « Gouverner, c'est choisir ».

Vous l'avez indiqué, le climat social actuel est inquiétant. Nous pourrions évoquer les violences, nous pourrions nous faire l'écho des médias et jouer la corde de l'émotionnel, mais nous sommes des élus locaux, et en tant que représentants de nos concitoyens, nous sommes au service de ceux-ci, bien que certaines affaires au niveau national aient

mis à mal le contrat social de Rousseau qui est la matrice de notre démocratie actuelle.

Nous avons tous observé le mouvement des gilets jaunes l'année dernière, et, cette année, la mobilisation sociale contre la réforme des retraites. Au-delà de l'analyse classique de lutte contre le gouvernement, ce qui transparait, c'est une défiance grandissante vis-à-vis des institutions, vis-à-vis de la classe politique, mais également envers les corps intermédiaires (syndicats, médias ...). Nous nous devons non pas d'apaiser les craintes en usant de stratagèmes éculés, en recourant au populisme et en prétendant faire de la démocratie participative, l'exercice démocratique étant par essence participatif, mais en répondant réellement aux attentes de nos concitoyens.

Pour autant, nous entendons ce besoin impérieux de nos concitoyens de peser davantage dans la prise de décision, d'avoir une représentativité accrue au niveau national. Certes, nous ne sommes pas à l'échelle nationale, mais nous avons tenu à prendre notre responsabilité à cet égard et nous vous avons pleinement soutenus dans la mise en place du Budget participatif. Il s'agissait clairement d'un outil pouvant répondre à ce besoin d'être davantage associés à la décision publique. C'est pourquoi encore cette année nous vous soutiendrons sur le Budget participatif, mais nous verrons davantage cela quand nous aurons le rapport tout à l'heure, parce que nous avons vu quand même qu'il y avait certains écueils, qui, pour certains ont été corrigés, et à notre sens, pour d'autres, pas suffisamment.

Nous regrettons finalement de ne pas avoir été associés du tout à la réflexion pour l'élaboration de cette nouvelle édition. Nous aurions eu peut-être des choses à proposer, mais, comme les réunions ont eu lieu avant cette journée d'aujourd'hui, c'est dommage, parce qu'il y aurait pu y avoir des changements. Peut-être cela aurait-il été plus judicieux d'ailleurs de ne pas mettre ce rapport aujourd'hui à cette Session, et d'avoir le temps de pouvoir en discuter.

Mais le Budget participatif n'est qu'une des orientations de votre politique, Monsieur le Président. Ces choix qui sont les vôtres nous sont aujourd'hui présentés au sein du Rapport d'Orientations Budgétaires, et là, encore une fois, nos divergences renaissent, vous n'en serez pas étonné.

Nous n'avons pas la même conception des besoins des Nivernais. Alors oui, nous partageons pleinement l'idée que la MADEF a besoin réellement d'un nouveau bâtiment ; nous estimons également que cela répond à un besoin immédiat.

Mais qu'en est-il de la Cité muséale ?

Au regard des délibérations de notre Institution, ce projet est en gestation depuis 2009. Une décennie passée en tergiversations ; pour quel résultat ? Une explosion des coûts du projet qui est passé de 1,8 M€ HT à l'origine à près de 14 M€. Votre cheval de bataille depuis des années, l'Arlésienne nivernaise, ce serpent de mer qui a vu gonfler chaque année le coût du projet, et cela sans avoir lancé ce dernier.

Nous connaissons tous ici des programmes qui ont vu leur coût exploser après le lancement du projet, mais vous avez créé un nouveau concept, le projet qui voit son coût se multiplier directement sur le papier. Nous frisons la concurrence avec la multiplication des pains et des poissons.

Ce projet digne, pour nous, d'une métropole nous semble inadapté dans la ruralité dont vous vous êtes fait l'un des fervents défenseurs.

Rentrons plus en détail maintenant dans ce rapport d'orientations budgétaires. Intéressons-nous aux chiffres, mais également aux postures préélectorales.

Ainsi récemment nous apprenions que le SDIS a besoin de 300 000 € pour financer l'augmentation de la prime de feu de nos pompiers, des hommes et des femmes au service des Nivernaises et Nivernais, personne ne le contestera, et cela de plus en plus, puisque nous perdons progressivement des services publics alors que les besoins s'accroissent. 300 000€ que le Département n'aurait pas pour répondre à ce besoin impérieux. Etrange puisque l'on nous indique que c'est la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance qui doit financer le SDIS, la fameuse taxe dont nous obtenons en moyenne entre 47 et 50 M€, alors que le SDIS représente une dépense d'environ 10 M€.

Il semble bien qu'il y ait une incompréhension totalement légitime de notre part sur la communication effectuée par le Département sur le sujet. En effet, si cette taxe a vocation à financer le SDIS, ce qui semble être le cas, alors nous avons largement de quoi payer cette hausse de la prime de feu. Ou alors à quoi est dévolue cette taxe ?

Dans la programmation pluriannuelle des investissements 2020-2024 présentée dans le ROB, nous passons de 26 M€ en 2019 à près de 40 M€ en 2020 et à 45 M€ en 2021. Nous serions tentés, si nous ne vous connaissions pas, d'y voir quelques velléités électoralistes ; mais ce serait être mauvaise langue.

Il est grand temps que notre Institution se préoccupe de ses compétences obligatoires au lieu de vouloir s'affairer sur des compétences facultatives et optionnelles. Nous n'avons plus depuis des années les moyens d'intervenir en dehors de notre champ de compétences.

Autre élément provenant du ROB, vous vous élevez contre la mise en place des 80 km/h. Vous étiez, tout comme nous, d'ailleurs, partisan d'un retour à 90 km/h. Pour autant, maintenant que nous pouvons le faire à condition bien sûr d'adapter notre voirie, vous choisissez de réduire encore plus la voirie sur la voirie départementale, 8,5 M€. Alors, certes, nous allons continuer les travaux de mise en deux fois deux voies de la RN7, enfin ! Mais ce n'est pas le seul axe routier du territoire, et nous devons à nos concitoyens des infrastructures adaptées. Il est évident qu'avec un budget aussi faible sur les routes départementales, pour les infrastructures comme les collèges qui relèvent pourtant de nos compétences, nous pensons que la priorité n'est pas mise au bon endroit.

Nous évoquerons plus précisément tous les éléments qui attestent, selon nous, que vos choix sont peu judicieux, et en incapacité de répondre aux défis de demain et aux besoins de chacun.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous interviendrons tout à l'heure sur le débat d'orientations budgétaires, quand il aura été présenté. Je rappelle néanmoins que ce rapport a fait l'objet d'un examen préliminaire et en particulier par la commission ad hoc, à qui il a été soumis. Je souhaite que l'on puisse remonter les observations de ceux qui ont participé aux travaux de la commission à l'ensemble de l'assemblée afin que nous puissions en tenir compte au moment de l'examen du DOB.

J'ai écouté avec grande attention, Monsieur le Président, votre intervention, et objectivement, compte tenu de la connaissance que nous avons de la Nièvre et du terrain, nous n'avons rien à retrancher sur ce que vous avez affirmé.

Cela nous permet néanmoins de bien préciser la position de notre groupe.

Nous sommes des associés fidèles de la majorité départementale, en adhérant au contrat d'objectifs que vous avez fixé et que nous avons, à différentes occasions, et en particulier au moment des élections au Conseil régional, largement amendé.

Par ailleurs, nous ne sommes pas socialistes. Nous sommes des démocrates-chrétiens, des centristes. A ce niveau, nous avons une spécificité que nous tenons à affirmer, et qui se traduit, d'ailleurs, dans nos différentes actions, et en particulier dans le cadre de la délégation qui m'a été confiée au titre de la prévention spécialisée et des NEETs.

Cela s'est traduit, Monsieur le Président, d'ailleurs, dans une récente réunion à l'ESGO, où nous avons fait salle comble, et où l'ensemble des travailleurs sociaux des différentes structures intéressées par la lutte contre la précarité et la pauvreté étaient présents.

Je pense qu'effectivement, et cela entre tout à fait dans le cadre de nos compétences, le combat contre la précarité et la pauvreté doit être notre première priorité, quand on sait qu'actuellement près de 16 % des Nivernais sont en dessous du seuil de pauvreté et qu'ici dans la ville chef-lieu du département ce taux atteint 22 %.

Nous réaffirmons notre volonté de nous opposer à la politique du gouvernement. Cela a été affirmé clairement par vous, Monsieur le Président, et de façon plus mitigée et de façon plus à géométrie variable par l'opposition, que j'ai notée néanmoins, mais pas tout à fait en connexion avec ce qui a été décidé par le chef de l'État.

Permettez-moi également une petite observation. Je réproouve totalement le traitement qui a été réservé au candidat de la majorité gouvernementale pour les élections prochaines à Paris, remplacé par Mme Buzyn. Je trouve qu'il y a, vis-à-vis des hommes politiques, une espèce de réserve et de considération à observer, et que nous ne devons pas, à l'occasion

des campagnes électorales, permettre n'importe quelle dérive. C'est valable sur le territoire français, mais c'est valable aussi ici à Nevers et dans la Nièvre.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques mots que je voulais vous dire en préambule, mais nous interviendrons ensuite dans le cadre du DOB.

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais m'associer aux derniers propos de Philippe Morel, pour dire que tout n'est pas possible en politique, par rapport à ce type de pratiques ou d'autres qui témoignent d'une vraie violence. Je crois que le débat démocratique ne s'y retrouve pas. Nous sommes face aujourd'hui à des enjeux nouveaux qui méritent que l'on puisse échanger sérieusement, tranquillement, avec conviction, bien évidemment. Tout cela doit se faire dans le plus grand respect des uns et des autres.

J'ai apprécié la manière dont Philippe Morel a rappelé l'autonomie de son groupe, et la sensibilité qui lui est propre. Il me paraît essentiel que nous puissions garder les uns et les autres ce qui fait notre réalité politique. Témoigner de sensibilités différentes ne peut qu'enrichir le débat démocratique, susciter l'attention intellectuelle ; nous en avons besoin également dans la période dans laquelle nous sommes où tout est à reconstruire, et où nous constatons que le monde va mal, si l'on s'en réfère aux révoltes, aux mouvements, aux manifestations que l'on constate, d'une manière générale, à l'ensemble des populismes qui aujourd'hui se diffusent dans le monde entier, avec une illustration proche, qui est celle du Brexit, ou encore des mouvements politiques et des résultats des élections dans les pays de l'ex Europe de l'Est.

Nous constatons que le monde va mal. La France va mal aussi. Vous avez évoqué avant moi le mouvement des gilets jaunes et l'ensemble aujourd'hui des manifestations des craintes suscitées par les diverses réformes qui sont devant nous. Notre pays et les Français aujourd'hui perçoivent avec crainte l'ensemble des réformes qui leur sont proposées. La crainte du mauvais coup est là, qui est liée en particulier à la défiance que l'on constate vis-à-vis du monde politique. Cela a été rappelé avant moi.

Cela s'explique aussi parce que les mesures qui ont été prises depuis maintenant près de deux ou trois ans sont des mesures qui ne témoignent pas d'une attention particulière aux plus fragiles et aux plus faibles d'entre nous. On considère qu'une démocratie fonctionne bien lorsqu'elle est attentive aux plus faibles de ceux qui la composent, et ce n'est pas le cas ici. Une étude récente de l'OFCE a démontré que les mesures qui ont été prises au cours de ces dernières années concernant notamment le pouvoir d'achat à la suite du mouvement des gilets jaunes en particulier laissent de côté 15 % de la population française, 15 % des plus pauvres, qui verront cette année leur pouvoir d'achat réduit. Ce n'est pas rien. C'est particulièrement sensible dans ce département, comme le rappelait

Philippe Morel, avec un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne régionale ou que la moyenne nationale.

Dans ce contexte général, la Nièvre se caractérise par une population qui est vieillissante, et j'aimerais que l'on puisse en parler, en considérant que ce n'est pas un problème, mais que c'est simplement une caractéristique. C'est vrai que nous sommes aujourd'hui organisés selon une sensibilité de notre force ; c'est-à-dire que l'on existe parce que l'on est puissant, jeune, nombreux, etc., et que la réalité démographique de notre pays, mais également la réalité démographique de l'Europe, et de la Nièvre en particulier, fait que la population est vieillissante. C'est une donnée statistique biologique, et ce n'est pas qu'un problème, c'est aussi des opportunités, sur le plan humain, sur le plan social, mais également sur le plan économique. Nous avons essayé, durant plusieurs années, dans ce département, de changer cette vision que l'on avait par rapport à la vieillesse.

Aujourd'hui, le deuxième problème est un problème qui est présenté comme tel : celui de la décroissance démographique. Là aussi, est-ce un problème, ou est-ce simplement une caractéristique ? D'autant plus que, si c'est un problème, il résulte en grande partie du fait que les Nivernais ont une espérance de vie inférieure de 6 ans à la moyenne nationale. Ce n'est pas acceptable. C'est une des plus grandes inégalités que l'on puisse constater. Cela résulte de plusieurs choses. La question de l'accès à la santé ; les questions de transports, la baisse des professionnels de santé rendant plus difficile de se faire soigner. Les problèmes d'accessibilité financière au médecin. Ce n'est bien évidemment pas que cela ; c'est aussi sur notre territoire des revenus inférieurs aux moyennes nationales et régionales, et donc des Nivernais qui prennent moins soin d'eux, bien évidemment. Et des métiers, dans notre département, qui sont des métiers d'une particulière pénibilité, qu'il s'agisse des métiers agricoles, dans l'artisanat, dans la forêt ; on pourrait multiplier les exemples, mais c'est une réalité.

Il est important aujourd'hui que ce problème soit pris à bras le corps, notamment par l'État, mais pas seulement, au niveau régional également, et au niveau européen. Nous avons droit à un traitement identique à celui réservé à l'ensemble de nos concitoyens quel que soit le périmètre que l'on prenne en compte.

Six années de moins d'espérance de vie, c'est à peu près 20 000 personnes en moins aujourd'hui dans ce département. Si nous avions la même espérance de vie que l'ensemble des Français, nous serions quelque chose comme 230 000 habitants. Ce n'est pas du tout la même chose.

Ces 20 000 personnes de moins dans la Nièvre, si l'on prend tout simplement le minimum vieillesse, c'est 200 M€ de revenus qui n'irriguent pas ce département. Ce n'est pas rien non plus. Il y a un enjeu économique, un enjeu emploi. 50 000 à 70 000 € de travaux représentent un équivalent temps plein, et si vous multipliez, vous pouvez voir les conséquences en matière d'économie et sur le plan de l'irrigation que cela génère sur le plan de créations d'emplois, qui eux-mêmes sont

générateurs de revenus, et ainsi de suite, avec un effet démultiplicateur qu'il faudrait également prendre en compte. Nous sommes ici confrontés à un vrai problème de redistribution territoriale, puisque notre département est moins bien doté que les autres dans ce qui relève de ce que l'on appelle l'économie présentielle, c'est-à-dire celle qui vit grâce aux revenus transférés, et, au cas particulier, aux retraites, mais pas seulement.

Tout cela pour vous dire que, dans la réforme des retraites, dont le débat commence à l'Assemblée et au Sénat, il y a un élément important à prendre en compte. S'il y a la question de la redistribution sociale, qui est un enjeu, et pour laquelle les Français ont les plus grandes craintes, bien évidemment, et légitimes, je crois, aujourd'hui la redistribution territoriale est également à prendre en compte.

A côté des questions démographiques et des aspects économiques, je voudrais souligner un point concernant l'économie de notre territoire, qui est que la Nièvre continue à subir les effets de la mondialisation, où l'on joue au Monopoly avec des entreprises et des salariés ; cela a été rappelé pour Altifort, pour Aisan, pour SumiRiko à Decize, dont on connaît les difficultés, mais pour laquelle on ne connaît pas l'issue actuellement.

Heureusement qu'il y a le développement endogène, avec des entreprises qui savent se développer, qui savent se construire des perspectives. On pense à Rousseau, à Corvol, à Charrier à Decize, à Charlois à Murlin et à La Charité, et je ne pourrais pas les citer toutes, sans oublier des entreprises de l'artisanat et du commerce, qui témoignent d'un réel dynamisme.

Comment ne pas souligner également la part qu'a dans notre département l'économie sociale et solidaire ?

Un mot sur le contexte budgétaire. Vous avez rappelé dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui les efforts que font les collectivités, et d'ailleurs elles sont obligées d'être sur l'équilibre financier, pour ne pas générer de déficit, à la différence de l'État qui n'arrive pas à tenir ses comptes. Le Département, dont la situation financière s'améliore, a des dépenses qu'il ne peut pas maîtriser, et notamment les allocations de solidarité (APA, PCH, ASE, etc.), alors même que l'État lui a défini une contrainte, qui n'est pas le « contrat » de Cahors, de 1,2 %, mais la « coercition » de Cahors. Il y a deux ans, le Département n'a pas souhaité signer ce « contrat », même il satisfait aux obligations dans la mesure où, si ce n'est pas le cas, il serait fortement pénalisé, et il a raison.

Un mot sur la question du désendettement. La situation s'est fortement améliorée, et en deçà de ce qu'est la norme prévue par le contrat de Cahors, une norme de 10 ans, qui ne veut absolument rien dire. 10 ans, c'est la durée qui serait le maximum que l'on pourrait atteindre pour rembourser l'encours de la dette, mais cela ne dit rien de l'obligation contractuelle qui est liée à la durée des prêts eux-mêmes. On peut très bien être en capacité de rembourser ses dettes en dix ans, mais, si les banques, au regard des contrats, demandent que cela soit à 8 ans, on ne répond pas nécessairement à cette obligation, et la situation financière ne serait pas saine ; ce n'est pas le cas de notre Département. Il y a des

normes qui sont définies de manière technocratique, et qui n'ont absolument aucun sens, même du point de vue des finances publiques.

La réforme qui est devant nous sur la fiscalité est également une réforme sur laquelle il y a beaucoup à craindre, avec les transferts de TVA prévus en compensation de la suppression de la taxe foncière, avec des clauses de sauvegarde qui avaient été proposées par le Sénat, mais qui n'ont pas été retenues par l'Assemblée nationale. Je pense en particulier à la clause de sauvegarde, c'est-à-dire entre autres que le plancher de la TVA d'une année est au minimum celui de la TVA reçue l'année précédente ; et à la prise en compte de l'inflation nécessairement dans l'évolution minimum de cette dotation de compensation calculée à partir de la TVA en contrepartie de la suppression de la taxe foncière pour les Départements.

Je voudrais simplement, pour terminer, souligner deux ou trois éléments.

Je voudrais tout d'abord saluer les choix qui ont été faits et qui nous sont proposés aujourd'hui en matière notamment de voirie avec l'effort particulier réalisé dans le cadre de la mise en deux fois deux voies de la RN7. C'est une contrainte là aussi qui sort de nos compétences, mais nous assumons cela. Il m'a semblé comprendre que certains ne souhaitaient pas que l'on sorte de nos compétences, mais il faut nous dire que nous devons renoncer à cette RN7 et renoncer à ce que nous attendons depuis de nombreuses années !

Je voulais aussi souligner l'effort fait en matière d'enfance avec la MADEP, et les efforts complémentaires sur les collèges, et surtout le maintien du soutien à nos différents partenaires, qu'il s'agisse des partenaires associatifs ou des partenaires collectivités locales, avec le maintien de la contractualisation.

Au-delà des compétences obligatoires, qui est une notion juridique, de la même manière que le fonctionnement et l'investissement sont des notions comptables, nous sommes là pour faire de la politique, et donc nous faisons ce qui est utile au département, en tout cas tel que nous le concevons. Or, je crois qu'une collectivité comme la nôtre et qu'une assemblée comme la nôtre a une double responsabilité : gérer l'Institution dans le cadre de ses compétences, mais par ailleurs aussi intervenir sur le territoire pour favoriser son développement et permettre des conditions de vie satisfaisantes. En ce sens, nous devons nous écarter de ce qui serait considéré comme résultant des seules compétences obligatoires. Bravo au Président, depuis maintenant un certain nombre d'années, de nous engager sur le chemin des questions de santé. Nous venons de rappeler combien ce sujet est important. J'aurais les plus grandes craintes si cette majorité changeait, parce que l'on aurait une approche très régressive de ce que sont les enjeux du département, et nous n'aurions pas su faire ce que nous avons fait il y a quelques mois : nous avons suscité une offre de SFR, et la ministre Mme Gourault nous a aidés à cela bien évidemment. Mais nous aurions simplement accepté la couverture par SFR de la moitié du département en laissant de côté 23 000 prises, soit 45 000 Nivernais. Soucieux de l'équité, de l'intérêt général, et considérant qu'il s'agissait là d'un enjeu important d'amélioration de la vie de nos concitoyens et des conditions de

l'attractivité de notre département, et donc de son développement économique, nous avons négocié pour faire en sorte qu'aujourd'hui, et nous pouvons l'assurer, aucun Nivernais ne sera laissé de côté par la fibre pour l'essentiel, avec aussi quelques points où le service sera assuré par d'autres technologies. Et tout cela sans coût pour le Département, et avec l'assurance que les derniers mètres seront pris en charge par l'opérateur SFR. Il ne fait aucun doute que les autres opérateurs feront la même proposition dans les temps qui viennent.

Je voudrais terminer – car c'est un sujet un peu facile – sur la Cité muséale de Château-Chinon pour dire que ce projet-là n'est pas un projet conçu en soi ; il est conçu dans une stratégie de développement d'une ville qui a beaucoup souffert au cours de ces dernières années. Aucune ville en France n'a perdu autant d'emplois au cours des 15 dernières années que Château-Chinon, qu'il s'agisse des emplois dans le domaine économique, avec la fermeture de DIM, d'entreprises de travaux publics, avec des emplois publics qui ont disparu (l'imprimerie de l'Armée...). Dans ce contexte, il faut donner les moyens à cette ville de rebondir, d'être résiliente, comme on dit aujourd'hui. La Cité muséale y participera.

Ce n'est pas le seul projet. Il y a un projet de développement global qui est en train de se concevoir et de se mettre en œuvre. C'est un projet de développement. Les études, année après année, démontrent que la culture est un facteur de développement économique, et si, dans ce département, on n'est pas capable de voir ce que cela peut donner dans certaines villes, c'est avoir des œillères. Voilà pourquoi des petites villes et des villages s'engagent dans la voie de la culture, à la fois par l'intérêt du sujet, mais aussi par intérêt économique.

C'est un projet ambitieux, réfléchi, et on ne voit pas pourquoi on s'interdirait ce genre de choses sur nos territoires. On a droit comme les autres en quelque sorte d'avoir un beau projet, un projet qui va permettre de développer une véritable politique culturelle, qui va contribuer à l'attractivité, qui va résonner sur le reste du territoire, et on fera un détour pour se rendre dans cet équipement. Il est à 10 M€. La charge nette pour le Département est à 4,8 M€. On est donc très loin du geste architectural et du très beau bâtiment des Archives départementales qui a coûté 24 M€, avec une charge nette qui était entre 20 et 22 M€, de mémoire.

Voilà ce que je voulais dire. En tout cas, je suis très engagé par rapport à ce projet, je suis très confiant et déterminé, en sachant qu'il va permettre à la fois du développement culturel et du développement économique.

Je vous remercie.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je n'en vois pas.

Sur le Budget participatif, je partage. Il n'y a peut-être pas eu assez de discussions, mais nous avons quand même l'obligation de sortir le règlement avant de permettre aux citoyens de faire leur projet, et c'était

la dernière Session à laquelle nous pouvions mettre à l'ordre du jour le règlement, pour qu'en 2020 on démarre avec un règlement revu. Je prends bonne note du fait que vous ayez considéré que les échanges n'ont pas été assez importants. En général, nous essayons d'y satisfaire, mais je prends acte, et je m'en excuse.

EXAMEN DES RAPPORTS

RAPPORT N°1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020

M. le Président : Nous allons passer au premier rapport, à savoir la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020. Je passe la parole à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois : Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

En avant-propos, je voudrais rebondir sur les remarques de Philippe Morel. Sur les commissions, j'ai remplacé au pied levé Michel Veneau sur la présidence de la commission « Moyens généraux », où nous avons mobilisé 7 techniciens, et où malheureusement j'étais le seul élu. Si l'on se retrouve seul à 17 h 30 au foyer des élus, où est l'intérêt de faire des commissions « Moyens généraux », où l'on peut vous répondre sur de nombreux sujets ?

Cette année 2020 sera celle d'une fin annoncée et aujourd'hui votée, celle de la perception de la taxe foncière sur les propriétés bâties par les Départements, et donc de notre principal pouvoir de taux.

Mais aussi c'est celle d'importants développements pour la Nièvre, avec le commencement de projets structurants : la Cité muséale de Château-Chinon, le nouvel établissement de protection de l'enfance, et la reprise des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 entre Saint-Pierre et Chantenay Saint-Imbert.

Ces investissements d'avenir sont pour nous des défis face à une croissance française atone, annoncée pour cette année entre 1,1 et 1,3 %, et face aux menaces que fait peser sur l'avenir la déprise démographique, qui persiste malgré nos efforts conjoints, à tous les niveaux.

Mais la Nièvre résiste, comme l'illustre un taux de chômage à 7,2 % (1 % inférieur à la moyenne nationale), comme l'atteste le rebond des créations d'entreprises, comme le démontre enfin la hausse des transactions immobilières de 6,3 % l'année passée.

Mais plus encore, nous allons pouvoir respecter en 2020 les engagements sur lesquels nous avons déjà bâti la construction budgétaire de 2019 :

- celui de ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants de la Nièvre : la dernière hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a eu lieu en 2016 ;

- celui de ne pas emprunter plus que nous ne remboursons en capital de la dette : l'encours de dette baisse depuis deux ans, et en 2019 nous remboursons 3,5 M€ de plus que ce que nous empruntons ;

- celui de respecter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixées par l'arrêté du Préfet. Nous l'avons vu, nous devons respecter l'arrêté du Préfet, même si une partie de la marge que nous avons constituée en 2018 a été consommée. Les dépenses de fonctionnement avaient progressé de 0,6 % en 2018, bien en deçà des 1,2 % ; elles progressent de 1,6 % en 2019, un peu au-delà, mais sur l'ensemble des deux années le prétendu « contrat » de Cahors est respecté. Et le budget 2020 est construit en intégrant à nouveau le respect du plafond de l'arrêté, pour sa dernière année ;

- 4ème engagement, le maintien du soutien au monde associatif et à nos partenaires, qui s'est affirmé cette année, notamment avec la hausse de la contribution au SDIS de 2 %, ou à l'Agence Départementale du Tourisme.

- maintenir l'innovation sociale et la participation citoyenne : la seconde édition du Budget participatif est d'ores et déjà en route ; le Conseil des citoyens en transition sera mis en place en mars prochain, le Conseil départemental des jeunes l'a été en septembre 2019.

Nos recettes en 2019 ont augmenté de manière un peu inespérée, notamment grâce au fonds de soutien interdépartemental voté fin 2018, et qui nous apporte 6 M€ en net. Mais aussi grâce à la forte croissance des droits de mutation à titre onéreux (+11,3 %), et à la croissance, plus mesurée certes, de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'année 2020 sera donc la dernière année de perception de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le produit en 2021 sera désormais versé aux communes.

En compensation, les Départements percevront une fraction de TVA, correspondant au produit fiscal des bases 2020 fois le taux d'imposition de 2019.

Un fonds de soutien de 250 M€ créé en 2021 sera également alimenté par une fraction de TVA, destiné à soutenir les Départements en difficulté.

Nos dépenses augmentent deux fois moins vite que les recettes, même si la masse salariale exerce un rattrapage après des années de baisse des effectifs.

Les effectifs restent pourtant stables avec 1 604 agents fin 2019, deux de plus que fin 2018.

Mais si la masse salariale croît de plus de 2 % cette année, c'est sous l'effet du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui induit une hausse de 525 000 € en 2020 (soit + 1 % de hausse à lui seul), et du

protocole PPCR qui induit notamment le reclassement en catégorie A des assistants sociaux. Le GVT induit lui classiquement 1,2 % de hausse.

L'évolution des dépenses depuis 2015 en points d'indice est parlante, puisque les dépenses de personnel ont progressé seulement de 1,4 % sur 4 ans, soit en moyenne 0,4 % par an.

Depuis 2015, les postes de dépense qui ont augmenté de + de 1,2 % par an sont les 3 Allocations Individuelles de Solidarité, et d'abord la prestation de compensation du handicap, l'allocation personnalisée d'autonomie, et, à moindre titre, le RSA, mais aussi les frais d'hébergement enfance/famille et des personnes handicapées, et enfin la masse salariale des ASSFAM, liée au nombre d'enfants placés, par décision de justice.

Toutes dépenses sur lesquelles le Département a peu, voire aucune maîtrise.

Cette croissance limitée des dépenses par rapport à celle des recettes explique une nette amélioration de notre épargne brute, qui s'élèvera à 28 M€. Elle avoisine 10 %, alors qu'elle oscillait entre 5 et 7 % de 2013 à 2018. Notre capacité de désendettement passe largement en dessous de 10 ans (8 ans), établis comme limite par la loi de programmation des finances publiques.

Les priorités politiques en investissement sont réaffirmées dans ce budget 2020, avec le maintien des efforts sur la voirie, de nouveaux travaux engagés sur des ponts essentiels pour le département, le pont de Cosne, ceux de Decize, ou de Saint-Satur, les travaux de rénovation des collèges et leur équipement, mais plus encore quatre chantiers majeurs qui se renforcent ou sont engagés en 2020 :

- l'investissement dans le très haut débit porté pour la seconde année de rang à 2,5 M€ ;
- le recommencement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7, confirmé par un courrier reçu du secrétaire d'État Jean-Baptiste Djebbari le 4 février dernier, finissant les travaux en 2022,
- le début des travaux de la Cité muséale en mars prochain, projet co-financé à plus de 40 %
- les études pour le nouvel établissement de protection de l'enfance, dont le terrain a été acheté, et qui porte un projet crucial pour l'aide sociale à l'enfance.

L'année 2020 sera donc synonyme de nombreux temps forts pour la Nièvre, qui vont toujours mieux nous préparer à l'avenir, et sans oublier la stratégie d'adaptation au changement climatique qui est une démarche originale lancée à l'automne dernier, et qui vise à renforcer notre résilience.

Conformément à la réglementation, le Président du Conseil départemental présente, dans un délai de 2 mois précédant le vote du Budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice. Ce rapport sert de base au débat d'orientations budgétaires. Le vote du

Budget primitif pour 2020 étant prévu à partir du 30 mars 2020, le débat d'orientations budgétaires se tient donc dans les délais requis. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'adopter le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Merci à Daniel Bourgeois d'avoir très bien assuré cette présentation du DOB.

Je suis à votre écoute.

La parole est à Michel Veneau.

M. Veneau :

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais m'excuser pour mon absence à la commission. Vous savez les circonstances liées à ce qui se passe à Cosne. J'ai eu le soutien du Président Lassus, lorsque nous avons eu un coup de semonce avec la fermeture brutale de la clinique. Depuis ce jour, je peux vous dire qu'avec le DGS et d'autres personnes nous essayons de trouver une formule pour maintenir un pôle de santé sur le Val de Loire.

L' élu que je suis, comme vous tous, est très préoccupé par le territoire. C'est pour cette raison que, de temps en temps, je dois participer à un certain nombre de manifestations et différents temps d'échange. Je regrette cette absence. Ce qui m'intéresse, ce sont les territoires, le département, et je remercie tous les présidents qui se sont succédé, parce que depuis bien longtemps les actions qui ont été menées ont toutes été suivies par le Département, comme le gymnase. Mais en ce moment, nous vivons une période difficile. Cela ne sera pas facile, mais nous ne lâcherons rien.

Les choses s'améliorent. Depuis 10 jours, le directeur de l'ARS a mis un peu d'eau dans son vin, ainsi que le directeur du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers. Il s'est tenu un Conseil d'Administration de l'hôpital, et il y a un soutien unanime de tous les élus de la Nièvre pour la clinique. Je tiens à remercier tous les élus qui participent au groupement hospitalier de territoire, car c'est quelque chose d'important pour l'avenir de Cosne, de nos territoires et de l'ensemble de la Nièvre.

Merci beaucoup.

M. le Président :

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Monsieur le Président, chers collègues,

Je dois dire que la lecture de ce rapport m'a un peu déprimée. Il est vrai que la profession en ce moment n'est pas très optimiste, et je vous remercie de votre soutien public aujourd'hui, mais je dois dire que ce rapport est plutôt négatif sur les perspectives de la Nièvre.

Plusieurs éléments, en effet, dans ce rapport, sont déprimants.

D'abord, sur la structure de la population. Même si M. Joly l'a évoqué, il faut noter que la population dans la Nièvre baisse de 0,9 % par an. Aujourd'hui, la Nièvre compte moins de 200 000 habitants. 199 596 habitants au 1^{er} janvier 2020. Ce qui fait que nous rejoignons 13 autres départements à être en deçà de 200 000 habitants.

S'il n'y avait que le nombre ! Mais le rapport note également que la population vieillit fortement dans la Nièvre. Le rapport note également qu'il y a une surmortalité prématurée, seule surpassée à ce titre par le Pas-de-Calais. Dany Boon a de beaux jours chez nous !

Il s'agit du deuxième département de la métropole pour la mortalité due aux maladies de l'appareil respiratoire, le troisième pour celles liées à la consommation d'alcool.

Ce rapport note que cette structure de la population a des effets très négatifs sur le budget du Département, et en particulier sur la dotation globale de fonctionnement, la diminution des droits de mutation, et la diminution du montant de la taxe foncière. Mais ce n'est pas tout ; il faut parler de l'ensemble de l'activité économique de la Nièvre.

En effet, s'agissant de cette activité économique, le rapport note qu'il y a une augmentation du nombre de défaillances d'entreprises (+ 32 %).

Le rapport indique que l'activité touristique est en baisse sur les saisons 2018 et 2019.

Le rapport tonte que le marché immobilier est également en berne, et que le prix au mètre carré est un des moins élevés en France après la Haute-Marne et la Creuse.

Deux éléments positifs seulement sont relevés, et encore !, ils sont en trompe-l'œil si on analyse les chiffres. Un de ces éléments positifs, c'est l'augmentation du nombre de créations d'entreprises. Mais attention, il ne s'agit pas de créations de sociétés, il s'agit d'entreprises individuelles, le plus souvent, et d'autoentrepreneurs.

Or, on sait ce que cache l'autoentreprise. On sait qu'un bon nombre de revenus ou de chiffres d'affaires liés à la création d'autoentreprises sont des revenus ou des chiffres d'affaires qui ne sont pas déclarés, et qu'il s'agit plutôt, dans une grande majorité des cas, de légaliser le travail au noir.

Autre élément positif noté par le rapport, mais qui est là aussi en trompe-l'œil, c'est la situation de l'emploi dans la Nièvre qui est en apparence favorable avec un taux de chômage inférieur à celui de la France métropolitaine.

Or, là encore, et c'est d'ailleurs ce que fait le gouvernement au niveau national, on ne nous dit pas tout, puisque l'on ne nous dit pas où vont les personnes qui sortent du système du chômage.

Vont-elles vers l'emploi ? Vont-elles vers le RSA ? Vers l'AAH ? Ou vers les fins de droit ? Nous avons quelques éléments de réponse dans ce rapport, puisqu'il note que le RSA ne cesse d'augmenter dans la Nièvre,

avec, depuis 2015, un taux de croissance moyen de 1,3 %, et qui pourrait s'accélérer encore sous l'effet des réformes de l'indemnisation du chômage.

De la même façon, nous avons – et cela correspond au vieillissement de la population – une croissance de l'APA de 1,9 % sur 2015-2019.

C'est vrai que les perspectives dans la Nièvre sont quand même très négatives au vu de ce rapport, qui a été édulcoré, et je le comprends, parce que ce n'est pas bien glorieux au niveau de la politique de ce Département menée depuis plus de 30 ans, et ces éléments négatifs, on note que les dépenses réelles de fonctionnement continuent d'augmenter. Ce n'est pas anodin. 258 M€ en 2017 ; 259 M€ en 2018 ; 264 en 2019, et pour le BP 2020, 267 M€.

J'ai bien noté, Monsieur le Président, que vous indiquiez qu'un certain nombre de dépenses vous étaient imposées, et c'est vrai, et je comprends que vous pestiez contre cette augmentation des dépenses qui vous sont imposées.

Cependant, je crois que le cheval de bataille, par exemple, de la prime de feu était un cheval de bataille pour noter que le gouvernement vous imposait un certain nombre de dépenses. D'abord, il s'agit d'une dépense qui va à des salariés qui sont méritants, qui œuvrent pour notre territoire, et s'il y a des dépenses à contester qui nous sont imposées par le gouvernement, ce n'est certainement pas cette prime de feu qui va au personnel du SDIS.

Et puis, et surtout, il faut noter que nous avons corrélativement à cette augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, une véritable augmentation des recettes réelles de fonctionnement.

Donc, dire au personnel du SDIS que nous ne pouvons pas payer 300 000 € de prime de feu alors que nous avons des recettes réelles de fonctionnement qui ont véritablement bondi, à mon avis ce n'était pas le bon cheval de bataille pour indiquer dans *Le Journal du Centre* que le gouvernement nous imposait un certain nombre de dépenses, même si c'est vrai, et même si on peut le déplorer.

En effet, les recettes réelles de fonctionnement passent de 275 M€ en 2018 à 290 M€ en 2019, et dans le BP estimé 2020 on est à 282 M€.

Nous avons donc eu entre 2018 et 2019 une forte augmentation des recettes de fonctionnement. Est-ce antinomique avec notre situation ? Je le crois, parce que je pense que, quand on a une population qui diminue, augmenter les dépenses, cela concourt à des difficultés au niveau national, et c'est sans doute la raison pour laquelle au niveau national nos dépenses ne cessent d'augmenter, nos emprunts ne cessent d'augmenter également, et que nous avons de réelles difficultés.

M. le Président :

Si vous le voulez bien, quelques réponses.

Entre recettes et dépenses, je pense que vous oubliez certainement le 1,2 %. Même si nous rentrions plus d'argent, nous ne pourrions pas le dépenser puisque, si l'on dépasse les 1,2 %, on est automatiquement

punis. Nous sommes obligés de ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %. J'aurais été ravi d'avoir pu utiliser une partie des recettes supplémentaires pour améliorer la politique sociale du Département. Mais on ne le peut pas, puisque nos dépenses sont limitées en termes de fonctionnement. Ce n'est pas moi qui ai fait cela.

Sur les pompiers, je suis très content que les pompiers gagnent davantage d'argent, mais le problème, c'est que les 300 000 € sont dans les 1,2 %, et que, si je mets les 300 000 € dans les 1,2 %, il va falloir que j'enlève autre chose. C'est la problématique.

Je n'ai pas de problème pour payer la prime du feu. Le problème, c'est que les règles fixées par l'Etat sont complètement incohérentes avec la façon dont on doit gérer une collectivité. Ce n'est pas mon problème. Moi, je me félicite que les recettes aient augmenté.

Sur les droits de mutation, on atteint des chiffres qui n'avaient jamais été atteints. Cela veut dire que sur le marché de l'immobilier, il s'est quand même passé quelque chose, puisque le chiffre est historiquement haut en termes de DMTD.

Je vous rappelle le combat que j'ai mené avec mes collègues Présidents de Départements et notamment les Présidents de gauche pour obtenir une péréquation horizontale, qui nous permet d'augmenter d'une façon très substantielle nos recettes. Mais le problème est que nous ne pouvons pas investir notamment sur des sujets sociaux parce que nous ne le pouvons pas, car nous sommes complètement bloqués par les 1,2 %.

Je rappelle que l'Etat nous a donné 250 000 € pour traiter la pauvreté dans le département, soit 1 euro et quelques centimes par habitant. Mais si, pour accompagner, nous mettons un peu d'argent, ces crédits sont dedans.

Je dis qu'aucun euro ne repartira à Bercy. Je tiendrai donc les 1,2 %. Cela enlève la discussion de savoir ce que l'on fait de nos recettes. Nos recettes resteront dans un coin du budget. Nous avons quelques recettes qui pourront être utiles.

Quand on parle des investissements que l'on ne fait pas, je pense que nous pourrions parler d'un plan pluriannuel d'investissements. Je pense que nous gérons correctement, entre tout ce qui est prévu. Dans les 2 ans qui viennent, nous serons en pleine charge de la MADEP, de la Cité muséale. Nous aurons beaucoup beaucoup d'argent à investir sur la route nationale 7. Je prends les précautions nécessaires en faisant des économies, en gérant au mieux, car je sais que, dans le plan pluriannuel d'investissement, en 2021-22 et 23, il faudra faire de nombreux investissements, et j'y pense, et j'essaie de faire attention.

Sur ce que vous avez dit, il y a des choses intéressantes, que je partage avec vous, sur le RSA ; le chômage baisse et le RSA augmente ; cherchez l'erreur ! C'est facile de dire que le chômage baisse. 90 % des offres d'emploi sont sur quelques jours.

Sur ce que vous indiquiez au niveau de l'économie, il faut rappeler que les Départements n'ont plus la compétence économique. Et pourtant,

lorsque nous nous en occupons, je pense que nous montrons que nous savons faire. Allez voir ce que nous avons fait à Magny-Cours, sur l'automobile, sur l'Agropole, sur le développement des énergies nouvelles. Sur l'aéroport, regardez comment le Département investit et gère l'aéroport, et nous avons débloqué des choses pour investir. Nous sommes propriétaires d'une source à Pougues ; je suis en train de tout faire pour qu'elle soit exploitée. Mais c'est tout, nous n'avons pas en charge l'économie du département.

Si l'économie du département va mal, il y a sûrement des coupables, mais ce n'est pas de notre responsabilité, mais elle est d'améliorer un certain nombre de choses. Nous avons insisté sur la question de la continuation de la route nationale 7. Nous travaillons sur les réseaux, et c'est fondamental. Sur la fibre, il est fondamental que le Département soit actif. Quand je travaille sur la santé, je suis bien convaincu qu'il faut absolument que l'on améliore l'offre de santé. Aujourd'hui un Nivernais sur deux va se faire soigner à l'extérieur du département : à Decize, on va à Moulins ; à Château-Chinon, on va à Autun ; à Clamecy, on va à Auxerre. Nous nous battons pour lutter contre cela, en expliquant que nous en avons assez des fermetures de services. Nous agissons avec différents moyens. Nous aurons trois enseignements supérieurs en santé que nous aurons bien aidés (ergothérapie, kinésithérapie, PASS Santé, pour laquelle du matériel a été acheté à Dijon pour la transmission des cours aux étudiants de la Pass Santé à Nevers).

Nous sommes là chaque fois que le Département doit aider sur un dossier, et qu'on lui demande, mais il est alors hors compétence. Nous le faisons quand il y a des difficultés. Il est important, par exemple, que nous gardions à Saint-Saulge l'IPERMA. Ce n'est pas parfait, et nous devons regarder comment nous pouvons sur certains sujets apporter un peu de financements. Regardez comment nous intervenons aussi face à la DGFIP, et sur les Maisons France Service. Nous essayons de faire que ce département puisse fonctionner.

La collectivité départementale n'est pas responsable de la situation économique de la Nièvre. Dans un département hyper rural, nous essayons de résoudre les problèmes d'éducation, de santé... Notre rôle est celui-là.

Sur le budget, pas un euro ne retournera à Bercy, et je respecterai les 1,2 %. Quand nous faisons des bénéfices, nous en mettons un peu dans l'investissement. Je vous signale, par exemple, que nous sommes en train de régler plus vite la dette que nous avons avec Nièvre Numérique. Il y a eu 10 M€ d'engagés pour le Département ; je suis en train de bousculer un peu le remboursement pour l'avancer le plus possible, de façon à ce que cela soit une opération qui soit soldée.

Par ailleurs, nous sommes en train de prévoir un passage délicat pour la collectivité. Quand nous serons en pleine charge, nous aurons dans notre plan pluriannuel d'investissement la MADEP, la Cité muséale, la mise à 2x2 voies, et les contrats à payer au fil des années. Je suis donc là en train de prévoir l'avenir pour nos successeurs. Je crois que nous avons le devoir de préparer l'avenir.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme Boirin :

Vos propos ne sont pas antinomiques avec les miens. Quand j'indique que l'on ne doit pas discuter sur la prime de feu des pompiers à hauteur de 300 000 €, cela ne veut pas dire que je remets en cause le dépassement de 1,2 %. C'est une contrainte qui vous est imposée. Je ne la discute pas.

Cependant, communiquer sur le fait que l'on ne peut pas les payer, c'est une erreur, parce que la politique, c'est faire des choix. Or, si vous dites que vous ne pouvez pas payer la prime de feu, cela veut dire que vous privilégiez d'autres dépenses à celle de la prime de feu. Nous devons payer la prime de feu, mais incriminer le gouvernement sur le fait qu'il nous oblige à amputer sur d'autres dépenses, mais il faut critiquer le gouvernement sur les autres dépenses, et ne pas dire que nous ne pouvons pas payer la prime de feu. Nous devons la payer. Ces personnels sont indispensables à la Nièvre et à la protection de la population. C'est la communication qui est mauvaise. Je n'incrimine pas le fait que vous êtes obligé de ne pas dépasser ces 1,2 %.

Sur l'état économique de la Nièvre, je ne vous mets pas en cause personnellement. Vous êtes l'héritier de décennies d'un système politique qui fait que la Nièvre est dans cet état. Cependant, vous ne pouvez pas dire que vous n'y êtes pour rien parce que vous n'avez pas la compétence économique. Cela fait très peu de temps que la compétence économique est perdue. Encore une fois, ce n'est pas vous qui êtes en cause personnellement. Je n'incrimine pas votre rôle en matière de santé. En matière de santé ; vous faites tout ce qu'il faut, et je ne le critique pas, je ne l'ai jamais critiqué.

Vous faites ce qu'il faut en matière d'enseignement supérieur, mais il n'en reste pas moins qu'économiquement notre département avait pendant des décennies la compétence, mais qu'on en est là aujourd'hui. Or, tous les départements ne se retrouvent pas aujourd'hui dans une situation aussi catastrophique que celle de la Nièvre. Ce n'est pas vous qui êtes personnellement mis en cause, mais on doit quand même dire que, si la politique, c'est faire des choix, eh bien force est de constater que la Nièvre n'a pas fait les bons choix puisqu'elle se retrouve aujourd'hui dans une situation qui est pratiquement désespérée.

M. le Président :

Je pense que vous serez d'accord avec moi qu'il y a la Diagonale du Vide, et là, des systèmes de gauche et de droite y verront une difficulté. La Diagonale du Vide, ce n'est pas forcément de la responsabilité de ceux qui sont sur le territoire de cette diagonale, mais c'est aussi la façon dont les Parisiens ont traité un certain nombre de territoires. Moi, j'aurais plutôt tendance à dire que c'est là le sujet. Le jour où l'on a décidé de faire passer les deux voies de communication essentielles par Bourges et par Dijon, alors que la RN7 passait par Nevers, on a fait le mauvais choix. Quand on a fait le choix de faire passer le TGV aussi en dehors du département, on a fait les mauvais choix. Ces choix-là, ce ne sont pas les Nivernais qui les ont faits, je le rappelle. Si nous sommes devenus un

territoire isolé, ce n'est pas de notre fait, ce n'est pas nous qui avons fait ces choix ; ces choix, nous les subissons.

Sur les pompiers, il y a peut-être une mauvaise compréhension. Guy Hourcabie pourra témoigner que, dès que nous avons su qu'il allait falloir payer la prime de feu, j'ai dit que, bien sûr, nous allions la payer. Les négociations avec les pompiers et celle avec les agents du Département sur le RIFSEEP se sont déroulées selon les meilleures relations. Je n'ai pas de conflit avec les pompiers. Je n'ai pas de conflit avec les agents. Guy Hourcabie sait que j'ai dit qu'il fallait payer ces chiffres. Quand je m'adresse à la presse, je ne dis pas que je ne vais pas payer ; je dis que c'est un scandale de payer dans les conditions dans lesquelles nous devons le faire, sans qu'il nous soit donné de financements. Lorsque l'on transmet une charge, on la transmet avec le financement qui va avec elle. C'est quasiment toujours comme cela que l'on fonctionne. Là, malheureusement, on a affaire à un gouvernement qui transmet les charges sans transmettre les financements qui vont avec elles.

Sur le RSA, je vous annonce que cela va être terrible. Par rapport aux prévisions du RSA, je suis angoissé et anxieux. Dès que nous serons en pleine charge de ce que va donner la réforme du chômage sur l'effectif des habitants au niveau du territoire, on va voir une progression des chiffres du RSA, et on va nous dire que le chômage va mieux ; sauf que l'on va avoir une augmentation du nombre d'allocataires du RSA dans le département. Je vous garantis les chiffres. Je remercie François Karinthe qui a discuté longtemps avec la CAF ; j'ai demandé à avoir les chiffres tous les mois, car c'est quelque chose que je suis tous les mois. Tous les mois, je serai en capacité de vous traduire l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA sur le département, et je crains une augmentation sévère. Cela traduit finalement le peu de cas que fait notre gouvernement sur les politiques sociales. Sur le budget 2020, si j'ai une inquiétude, c'est celle que l'on peut avoir sur les allocations individuelles de solidarité, à cause des politiques qui sont menées par ce gouvernement.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai l'impression que l'on dit souvent les mêmes choses avec des mots différents et un langage différent. Derrière tout cela, il y a une véritable unanimité contre la politique du gouvernement, qui ne nous donne pas les moyens de mettre en œuvre les projets que nous avons envisagés.

Une petite remarque sur l'absentéisme dans les commissions. Je comprends très bien ce qu'a dit Michel Veneau en ce qui concerne la présidence de la commission qu'il assume. Néanmoins, quand on voit que, dans cette commission, il y avait 7 fonctionnaires et un seul élu, le Président de la commission des Finances, cela me paraît tout à fait incohérent. Je trouve que c'est absurde. Je participe à une commission qui est la commission Solidarité. Chaque fois, nous sommes au complet, et nous pouvons évacuer un certain nombre d'éléments qui pourraient éventuellement poser question au moment de l'assemblée. C'est une remarque, mais cela vaut pour un certain nombre de structures.

Quelques remarques sur les grandes opérations du Département.

Sur la MADEF, nous étions plusieurs à approuver le déménagement par rapport aux bâtiments de Garchizy, qui étaient des équipements mal fichus, isolés, qui posent des problèmes de mobilité pour les familles et les enfants. Je me réjouis que nous ayons trouvé un terrain à Nevers, plus central, de façon à ce que nous soyons plus accessibles pour tous ces enfants qui nous sont confiés.

J'attire l'attention de cette assemblée sur le grand absent de cette opération, qui est l'État. On a l'impression que c'est à nous de tout faire, de tout assumer, et que l'État se lave complètement les mains du sort de ces enfants, qui pourtant nous sont confiés par décision de justice. Quand nous sommes allés à Garchizy, un nouveau-né de 15 jours est arrivé pour être à la pouponnière de Garchizy. Donc il y a urgence à faire cette opération, il y a urgence à nous mobiliser, il y a urgence à taper à toutes les portes, et à exiger de l'Etat en particulier qu'il puisse mettre la main à la poche.

En ce qui concerne la A 77, ô combien je suis au courant de cette opération, puisque Jean-Pierre Soisson et Marcel Charmant avaient décidé à l'époque de partager le reliquat qui n'était pas pris en charge. Grâce à votre pugnacité, Monsieur le Président, je dois le reconnaître, nous avons réussi à rétablir le *statuo quo ante* en ce qui concerne la A 77, c'est-à-dire un financement paritaire entre nous et la Région, *via* sans doute le contrat de plan Etat-Région, et par ailleurs nous avons obtenu de l'État la promesse – mais combien de promesses nous a-t-il faites ? – de poursuivre le prolongement de cette A 77. Cela prouve la détermination de notre assemblée pour faire avancer les choses et obtenir un résultat concret, car, ne nous leurrions pas, quand la diagonale entre Paris et les autoroutes du sud sera réalisée, cela transformera complètement le paysage économique de ce département.

Je me félicite également de toutes les interventions qui sont faites en direction des personnes âgées, des personnes atteintes de handicap.

En ce qui concerne la Cité muséale, un mot simplement, car c'est le monstre du Loch Ness qui revient à chaque réunion. Nous sommes dans un territoire, Château-Chinon, qui est sinistré. On le voit au niveau économique, on le voit au niveau social, on voit les difficultés qu'a eues l'École de la Deuxième Chance à recruter 16 garçons et filles pour les inscrire dans cette antenne de Château-Chinon, malgré d'ailleurs l'investissement de Mme la Maire de Luzy, qui a multiplié les réunions pour essayer de sensibiliser nos jeunes en difficultés.

Autre secteur qui me paraît intéressant, c'est la mise en place d'une deuxième opération du Budget participatif. Lors de la première édition, dans mon canton en particulier, nous avons eu de nombreux projets. Je crois que nous avons mobilisé, à travers ce budget participatif, les habitants, et il est intéressant de poursuivre.

En ce qui concerne la prime de feu, de toute façon l'argent sortira de notre poche.

Ce que je reproche, c'est que M. Castaner, de façon autoritaire – c'est le fait du prince – a décidé que 300 000 € seraient distraits chaque année au profit du SDIS. Je suis chargé au sein du SDIS des relations avec le personnel. Bravo pour le personnel, qui attend cette prime, mais il n'empêche que le seul financeur, cela sera nous. On peut parler d'assurance, ou autre formule, cela sortira inévitablement de notre poche, et par ailleurs de la poche des Nivernais.

En ce qui concerne le RSA et l'APA, il y a une baisse effectivement, mais la compensation reste toujours identique, et malgré les demandes que nous avons formulées auprès de l'Etat, celui-ci se désintéresse complètement de la compensation financière qui pourrait être faite à ce titre, et qui pèse sur notre budget.

En ce qui concerne le constat, bien sûr, nous le partageons. C'est un constat terrifiant : La baisse de la population, en particulier, d'ailleurs, sur la ville chef-lieu, qui plombe considérablement les statistiques ; le vieillissement de la population. Tout cela ayant une incidence sur le budget du Département.

La répartition de l'activité économique entre la Région et les différents EPCI nous permettra, à chacun, de retrousser nos manches, et d'essayer de trouver des activités qui manquent cruellement à ce département.

Là-dessus, ne nous faisons pas d'illusions ; ce ne sont pas des activités élitistes qu'il faut dans ce département. Ce sont des activités pour le plus grand nombre. Nous avons une population qui pour 16 % vit en dessous du seuil de pauvreté. Pour 22 % à Nevers. Une population qui n'est pas formée. Et qui a besoin d'emplois à la hauteur de ses capacités actuelles.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques remarques que je voulais faire, en disant que je ne me livrerai pas à une bataille soporifique de chiffres, et j'approuve politiquement les orientations qui ont été présentées par vous-même.

M. le Président :

Quelques mots sur les combats que nous allons mener. Nous avons le prochain Contrat de Plan Etat-Région. Par exemple, pour la MADEP, le chiffre est de 20 M€. J'espère bien que, dans le cadre du CPER, nous pourrions obtenir quelques financements, et j'espère aussi que, sur la seconde partie de l'A 77, nous pourrions avoir le soutien de la Région pour alléger notre plan pluriannuel d'investissements. Ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous serons cependant vigilants, car c'est mal parti. Nous avons vu que sur l'enseignement supérieur, l'Etat et la Région pouvaient mettre 168 M€ sur la région, mais nous aurions peut-être 0,5 M€ sur la Nièvre. Quand des décisions comme celle-là sont prises, on voit bien que ce n'est pas nous.

Y a-t-il d'autres observations ?

M. Joly :

Juste un mot, pour dire à Mme Boirin que, si elle circulait dans Nevers, elle pourrait entendre ce que pensent les responsables économiques de ce département des relations nouées avec le Conseil départemental.

Il a été fait référence à la Haute-Marne et à la Creuse. Ces départements ont été dirigés par la Droite, avec parfois des parenthèses de gauche, mais il y a aussi des raisons objectives à des situations pour certains départements.

M. le Président :

Un dernier mot sur Château-Chinon. Je n'accepte pas ce qui s'est dit dans cette salle le jour où l'on a dit « Château-Chinon, c'est trop tard. » C'était les paroles d'un élu qui ici a dit « vous mettez de l'argent à Château-Chinon, mais c'est trop tard. » Ce n'est pas acceptable. Il n'y a pas que la Cité muséale de Château-Chinon ; il y a des travaux pour remettre en état l'EHPAD. Nous avons discuté de l'internat du collège, que nous allons jumeler avec celui du lycée. Nous avons commencé à investir sur ce collège. Sur 4 ou 5 ans, plusieurs centaines de milliers d'euros à chaque fois seront mis en place pour remettre en état ce collège.

Sur les collèges, un choix a été fait cette année : l'hygiène des toilettes, et la santé. Nous avons 12 collèges en réseau de chaleur. Le choix est de faire cela petit à petit.

J'ai bien conscience que nous ne mettons effectivement pas assez d'argent sur les routes. Nous n'étions pas sûrs que le sujet de la Nationale 7 soit débloqué, et nous aurions alors déporté la somme qui avait été prévue sur les routes. Nous allons faire la mise à 2x2 voies, car c'est important, et nous verrons sur le budget prochain. Nous aurons augmenté les réserves qui permettront à ceux qui vont arriver de pouvoir continuer à abonder cette programmation pluriannuelle d'investissement, qui, par rapport à ce que vous dites, est assez ambitieuse au regard de nos capacités.

M. le Président :

Je propose que nous passions au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à la Majorité. 11 voix contre.

RAPPORT N°2 :

BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS – ANNEE 2020 – REGLEMENT DU DISPOSITIF

Mme Delaporte :

Le Budget participatif va entamer sa deuxième édition. Nous sommes déjà très avancés dans la période de réunions publiques autour du Budget participatif de la Nièvre. Ce rapport concerne l'adoption du règlement du dispositif. Des projets sont présentés par les Nivernais, et ces projets sont votés par les habitants. Les projets élus sont financés à 80 % par le Département. En 2019, ce sont 32 lauréats sur les 121 dossiers présentés au vote des Nivernais. 32 lauréats ont été désignés par les Nivernais

parmi plus de 16 000 votants. Nous espérons la même affluence en termes de projets et de votants.

Il y a quelques nouveautés prévues cette année.

Cette année, pourront voter non seulement les Nivernais à partir de l'âge du collège et les personnes qui n'habiteraient pas dans la Nièvre, mais qui travaillent ou qui seraient scolarisées dans la Nièvre. Malgré le Brexit, les Anglais auront le droit de vote pour ce Budget participatif nivernais.

L'enveloppe est un peu plus importante cette année, puisque nous avons ajouté une enveloppe de 30 000 € spécifiquement dédiée aux projets des collégiens. Nous avons vu l'an dernier que les collégiens avaient une capacité de mobilisation importante. Ils ont été très présents, et d'ailleurs le lauréat est un collège, celui de Fourchambault, en 2019. Nous avons donc prévu une enveloppe particulière de 30 000 €. En tout, le Budget participatif cette année ne sera pas de 250 000 € seulement, mais de 280 250 €.

Les lauréats de l'an dernier n'auront pas le droit de participer. Ils ont déjà un projet à mettre en place. Ils sont donc bien assez occupés cette année. Certains sont déjà prêts à être inaugurés. Nous irons donc voir cela. Nous serons très vigilants aussi sur la manière dont seront traitées les feuilles d'émargement, car nous avons pu constater l'an dernier quelques petits problèmes entre le nombre de bulletins dans l'urne et le nombre de signatures sur la feuille d'émargement. Nous serons donc très vigilants cette année, et nous voudrions impérativement que, dans les lieux de vote, on fasse aussi très attention à cet aspect des choses.

La campagne de promotion des projets sera organisée par le Département de la Nièvre entre le 15 septembre et le 31 octobre 2020 pour présenter aux Nivernaises et aux Nivernais les projets soumis aux votes. Durant cette période, chaque porteur de projet est libre de faire campagne pour l'élection de son projet sur tout support de son choix et suivant les moyens dont il dispose.

Le vote interviendra entre le 1^{er} et le 31 octobre 2020. Chaque votant peut désigner jusqu'à 6 projets maximum. Le vote se fait :

- soit directement sur le site www.budgetparticipatif.nievre.fr.
- soit avec un bulletin papier qui devra être déposé dans une urne installée dans les mairies, sur les marchés, dans les centres sociaux et les collèges publics.

Le dépouillement aura lieu le vendredi 20 novembre 2020 à l'Hôtel du Département. Sur la base de la règle que chaque canton nivernais doit avoir un projet élu, le projet qui aura recueilli le plus de suffrages dans chaque canton sera élu et donc désigné lauréat. Au cas où l'enveloppe financière totale ne serait pas entièrement attribuée à l'issue de la désignation des 17 projets (1 par canton), les autres projets seront élus en

reprenant l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus jusqu'à épuisement de l'enveloppe totale.

Chaque projet élu se verra attribuer une subvention d'investissement correspondante, dans la limite de 80 % d'un montant maximal de 12 500 € TTC par projet. Celle-ci fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental. La subvention sera ensuite notifiée au bénéficiaire par courrier, accompagné d'une convention pour signature.

Le bénéficiaire de la subvention aura jusqu'au 31 décembre 2021, au plus tard, pour réaliser le projet, conformément à son objet. Le bénéficiaire disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de versement de la subvention pour présenter au Département la ou les factures correspondantes à la réalisation du projet élu.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les termes du Règlement du dispositif pour l'année 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit règlement et toute pièce nécessaire à son exécution.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ?
La parole est à Mme Chêne.

Mme Chêne : Un gagnant en 2019 pourra-t-il représenter un projet en 2021 ?

Mme Delaporte : Il s'écoulera une période de deux ans avant de pouvoir présenter un projet.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Je vous ferai la même remarque que celle faite dans mes propos liminaires. C'est dommage que nous n'ayons pas été suffisamment associés aux modifications qui auraient pu être apportées. Tout en disant que c'est intéressant ; nous l'avons bien vu en réunions. De ce fait, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Mais véritablement je pense qu'il y aurait des possibilités d'amélioration, pour que cela soit au plus juste. Nous avons bien vu aussi un certain nombre d'associations qui se sont senties frustrées de ne pas avoir été retenues, mais, comme vous l'avez souligné à la réunion de Pouilly-sur-Loire, des choses sont à améliorer. Il faudra s'y pencher, de façon à ce que cela soit plus juste. Comme l'a dit Anne-Marie Chêne, on peut en effet laisser plus de temps entre le moment où l'association aura été lauréate et l'année où elle pourra concourir à nouveau, pour qu'il y ait un plus grand turn-over.

- Mme Delaporte :* Nous n'avons pas voulu aller au-delà d'une année, puisque nous n'avions pas assez d'ancienneté. Nous avons donc juste indiqué que les lauréats de l'année précédente n'avaient pas le droit de concourir. Nous serons vigilants aussi à ce que ce ne soit pas une autre association qui prenne le relais pour en fait travailler sur le même projet.
- M. le Président :* Pour répondre à votre interrogation, nous avons fait en sorte que les structures aient plus de temps pour travailler sur les projets et que le règlement soit réalisé rapidement. Je propose qu'une réunion puisse avoir lieu pour que l'on travaille sur le règlement de l'édition 3.
- Mme Delaporte :* Je rappelle simplement qu'au cours de la commission Attractivité, il y a une petite réserve qui a été émise par Pascale de Mauraige sur le fait qu'il y ait des urnes dans les centres sociaux alors même qu'il y en a déjà à la mairie ou au collège. Multiplier les lieux de vote n'attire-t-il pas à la multiplication des votes par le même votant, avec d'une certaine manière une fraude aux votes ?
- M. le Président :* L'intention était bonne puisqu'elle était de travailler avec nos partenaires. Si l'on se rend compte que cela perd en efficacité et que cela pose des soucis, je suis d'accord pour que l'on revoie les choses pour la saison 3. Le collège, c'est la compétence, et les centres sociaux, ce sont les liens entre les deux structures.
- Mme de Mauraige :* La mairie est peut-être l'endroit le plus proche pour avoir le maximum...
- Mme Delaporte :* Peut-être aussi le plus solennel, en matière de vote.
- Mme de Mauraige :* Rien n'empêche le centre social local de faire la promotion sans avoir l'urne, et de renvoyer les personnes vers le lieu de vote.
- M. le Président :* Nous mettrons en place une réunion en juin pour préparer le règlement de la saison 3 bien en amont.
- Mme Delaporte :* Nous pourrons faire un bilan, dès lors que les candidats ont jusqu'au 15 juin pour déposer leur projet.
- M. le Président :* Vous pourrez désigner une ou deux personnes pour participer à cette réflexion.
- Mme Bouchard :* A partir du moment où l'on nous indique que l'on ne discute pas le règlement de cette année, les interventions que nous serions amenés à

faire n'auront pas lieu d'être. On peut les faire objectivement pour la réunion où cela sera discuté avec vous. Je tenais quand même à signaler tout de suite que le point qui me paraît discutable, car on en a parlé ici, mais aussi lors de la réunion à laquelle j'ai assisté, à Guérigny, c'est que l'on mette beaucoup l'accent sur la nécessité de faire la promotion des projets ; autrement dit, de créer une sorte de compétition entre les personnes qui présentent les projets. Le résultat est que sont retenus les projets un peu plus sur la capacité des porteurs à faire leur publicité que sur l'intérêt objectif du projet. Il serait bien, au moins quand on aura à en discuter, que l'on prenne aussi en compte l'intérêt objectif du projet, en termes d'intérêt commun.

M. le Président : L'intérêt du Budget participatif est qu'il y ait un temps de participation et un temps de communication. A ce moment-là, il faudrait réglementer la communication, ce qui paraît être extrêmement compliqué.

M. Bouchard : C'est justement cela que j'aimerais qu'il soit remis en question. Il me semble qu'une politique qui est fondée essentiellement sur la communication, c'est le risque ce soit privilégiée cette communication au détriment de l'efficacité.

Mme Delaporte : Vous trouvez que les projets qui ont été élus ne sont pas des projets intéressants ?

M.me Bouchard : Je trouve qu'il y a des projets qui sont amenés à s'éliminer d'eux-mêmes, parce qu'ils ne peuvent pas assurer la publicité suffisante pour qu'ils soient retenus. Il y en a qui mériteraient de ne pas passer par l'action publicitaire. Puisque de toute façon, pour cette année, la discussion est close, nous attendrons pour rediscuter du règlement.

Mme Delaporte : Faire la promotion d'un projet, ce n'est pas faire de la publicité. Ce n'est pas vendre une marque. C'est montrer tout l'intérêt de son projet. C'est quand même un peu différent.

M. le Président : L'alternative est la suivante. Soit ils font une promotion du projet, et on peut demander de la normaliser, soit ce sont des tierces personnes qui désignent les projets qui sont retenus. Or, ce n'est plus alors un Budget participatif, car ce serait de nouveau des élus ou des personnes qualifiées qui diraient que c'est bien ou non.

Mme Bouchard : Votre réaction me confirme dans quelque chose que j'ai tendance à penser, c'est que, de toute façon, si l'on essaie de discuter, on ne voit pas que vous soyez prêt à tenir compte de ce que l'on vous demande.

M. le Président :

Je suis extrêmement intéressé, parce que vous nous présentez une troisième voie, qui serait entre les deux.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.

RAPPORT N°3 : SOUTIEN AUX ORGANISMES TOURISTIQUES - AVANCES SUR LES SUBVENTIONS 2020

M. Bourgeois :

Dans le cadre de sa politique touristique, le Département soutient l'Agence de développement touristique de la Nièvre (Nièvre Tourisme), l'association Activital et le Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais (SMET). Afin de garantir la continuité des activités de ces structures, il est proposé le versement d'avances sur leurs subventions 2020, à hauteur respectivement de 233 500 €, 40 000 € et 48 000 €.

L'Agence de développement touristique de la Nièvre

Le Département a délégué à l'Agence de développement touristique de la Nièvre la définition et la mise en œuvre de sa stratégie touristique. En conséquence, il apporte un soutien financier annuel à la structure.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, et afin de garantir la pérennité de ses actions en ce début d'année, il est proposé de lui verser une avance de 233 500 € en budget de fonctionnement, étant entendu que la subvention 2019 s'élevait à 944 000 €.

L'association Activital

L'association Activital porte des actions liées aux activités de pleine nature : des activités éducatives accessibles à tous, notamment aux personnes en situation de handicap ; des événements, des séjours au profit des établissements scolaires, des centres de vacances, de groupes ou d'individuels.

Elle s'inscrit dans la stratégie de développement touristique des territoires où elle est implantée.

Le Département est cofondateur de l'association et lui apporte un soutien financier en fonctionnement et en investissement. Dans l'attente du vote du budget 2020, et afin de garantir la pérennité des actions d'Activital en ce début d'année, il est proposé de lui verser une avance de 40 000 € en budget de fonctionnement étant entendu que la subvention 2019 s'élevait à 80 000 €.

Le Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais

Le Syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais (SMET) agit pour le développement du canal du Nivernais, notamment dans le cadre d'actions de promotion et de valorisation de la voie d'eau,

d'aménagements d'équipements touristiques et l'accompagnement en ingénierie des collectivités ayant des projets en lien avec le Canal.

Le Département étant membre statutaire du SMET, il apporte un soutien financier annuel en fonctionnement et en investissement. Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, et afin de garantir la pérennité de ses actions en ce début d'année, il est proposé de lui verser une avance de 48 000 € en budget de fonctionnement étant entendu que la subvention 2019 s'élevait à 125 000 €.

Comme prévu à l'article L.1612-1 du CGCT du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, le montant et l'affectation des crédits, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement se feront dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2019 sur le même chapitre, pour les dépenses de fonctionnement, la limite étant celle des dépenses inscrites au budget de l'année précédente.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe du versement d'une avance sur subvention en budget de fonctionnement : à l'Agence de développement touristique de la Nièvre à hauteur de 233 500 €, à l'association Activital à hauteur de 40 000 € et au syndicat mixte d'équipement touristique du canal du Nivernais à hauteur de 48 000 €, afin de garantir la pérennité de leurs actions sur le début d'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire au versement desdites subventions.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2020

Mme Guérin :

L'appel à projets Economie Sociale et Solidaire 2020 a pour objectif de soutenir les initiatives locales portées par les structures de l'ESS en émergence ou existantes et permettant le développement social et solidaire de notre territoire.

L'Economie Sociale et Solidaire constitue un secteur porteur d'innovations dans nos territoires, et dont l'offre de services et de produits a vocation à répondre à des besoins sociaux non satisfaits ou de manière partielle par le secteur marchand et générateur d'emplois non délocalisables. L'ESS contribue également à préserver et à renforcer la cohésion sociale entre les Nivernais puisque 45 000 bénévoles sont engagés au sein d'associations et de systèmes d'échanges novateurs qui favorisent du lien social.

Le Plan d'Action 2016-2021 répond à la volonté de mettre en œuvre un nouveau modèle de relation entre politiques publiques, territoires et habitants ; un modèle conçu sur l'idée que les acteurs de terrain sont l'élément essentiel de la construction des projets de territoire et de l'émergence de nouvelles solidarités dans le respect des valeurs écologiques, sociales, économiques et humaines.

Pour ce premier appel à projets relevant de l'ESS, afin de permettre à un large spectre d'acteurs de proposer des projets, il est proposé d'accompagner tout type d'initiatives, quel que soit le secteur d'activités : petite enfance, insertion socioprofessionnelle, commerce équitable, solidarité internationale, accès au logement, agriculture, consommation responsable, environnement, réduction des déchets, déplacements, médiation culturelle, tourisme solidaire, tourisme de mémoire, services aux entreprises et salariés, services aux personnes, activités de proximité.

Les projets, actions ou activités présentés doivent apporter une réponse aux objectifs cités en amont, et être domiciliés dans la Nièvre.

Seules les entreprises et structures de l'économie sociale et solidaire sont autorisées à candidater.

Il s'agit des associations, coopératives, mutuelles, fondations, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et des entreprises bénéficiant de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » au titre de l'article L3332-17-1 du Code du travail.

Il est proposé de structurer l'appel à projets autour de 2 catégories distinctes :

1) Phase « ante création » : soutien à l'émergence de projets sur le territoire de la Nièvre, à travers notamment le financement d'études de faisabilité et d'expérimentations.

Objectifs : encourager et détecter les nouvelles initiatives sociales et solidaires sur le territoire, générer un effet de levier de l'aide départementale afin de mobiliser différents outils de financement dédiés, permettre le développement de l'expérimentation et de l'innovation sociale sur le département.

2) Phase « amorçage de projets » : soutien à la création de nouveaux projets sur le territoire de la Nièvre par les structures relevant de l'ESS du territoire.

Objectifs : favoriser le développement de l'expérimentation et de l'innovation sociale sur le département, soutenir la formalisation et la mise en œuvre de projets collaboratifs associant plusieurs structures de l'ESS, améliorer les parcours d'accès à l'emploi et soutenir leur sécurisation.

Pour ces deux catégories, un accompagnement par le département et/ou ses partenaires locaux sera envisagé.

Un rétroplanning a été décliné et il faut en retenir les phases principales :

- Mars 2020 : Publication de l'appel à projets 2020.
- Avril à juin 2020 : Candidature complète pour les dossiers éligibles

- juin à août 2020 : Étude approfondie de chaque dossier par les membres du jury
- Septembre – octobre 2020 : Sélection des lauréats par le jury.
- Octobre 2020 : Approbation des lauréats par l'assemblée départementale.
- Novembre 2020 : Remise des prix aux lauréats (action : mois de l'ESS).

Le montant sollicité par projet est de 2 000 € minimum et de 5 000 € maximum.

L'enveloppe financière allouée pour ce premier appel à projets Economie Sociale et Solidaire 2020 est de 15 000 €uros.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de création et lancement du premier appel à projets Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.) 2020 ;
- d'approuver les termes du règlement joint au rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire au principe de création et lancement du premier appel à projets Economie Sociale et Solidaire (E.S.S.) 2020.

M. le Président :

Nous essayons là de soutenir une politique au travers de cette modalité de l'appel à projets. Il est important que nous provoquions une envie et que nous déclenchions quelque chose qui sera appelé à prendre de l'importance. Il s'agit aussi de soutenir quelque chose qui agit sur nos territoires. Cela vient compléter les dispositions que nous mettons en place avec les contrats ; ce sont des aides qui permettent de soutenir des actions sur le territoire.

Avant de passer au vote, j'indique que Mme Boirin a donné pouvoir à M. Bisschop et M. Nolot a donné procuration à M. Gauthier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 :

REGLEMENT DES AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

M. Balleret :

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est un essai de rationalisation des aides aux manifestations sportives.

Le service Culture et Sports et moi-même sommes amenés à arbitrer un grand nombre de subventions. Pour le sport, 100 subventions accordées chaque année, et pour le sport, 50 à 60. C'est obligatoirement du « cousu main » pour la culture parce que les objets des associations sont extrêmement différents, les tailles des associations sont très différentes,

leurs lieux d'implantation sur le territoire sont très différents. Il est très difficile d'avoir des règlements d'intervention dans ce domaine, sauf pour la lecture, où l'on peut avoir un règlement d'intervention par exemple pour le recrutement d'une bibliothécaire.

Pour le sport, nous avons vu qu'il était possible de rationaliser, de créer des règles pour l'aide aux manifestations, pour laquelle nous avons 56 à 60 demandes chaque année. C'est pour cela que nous avons essayé de faire cet effort, et de vous présenter ce projet de règlement.

Le mode de fonctionnement actuel pose plusieurs questions :

- certaines manifestations sportives réalisent des bénéfices élevés ; pour autant les clubs renouvellent leur demande d'aide,
- certaines associations organisent des manifestations récurrentes et bénéficient par ailleurs d'une convention d'objectifs avec le Département,
- quelques demandes d'aide ne relèvent pas d'une réelle manifestation sportive, mais d'une manifestation festive ou de l'organisation de journée découverte type « fête des associations ».

Afin de répondre à ces questions et de faire davantage de cette aide aux manifestations sportives un élément de la politique sportive du Département, il vous est proposé d'adopter le règlement d'intervention suivant :

- Les demandes d'aide devront être transmises au plus tard le 31 mars (ce qui était déjà le cas cette année). Cette date limite permet au service d'avoir une visibilité sur la totalité des demandes et de les instruire dans leur globalité en tenant compte des crédits budgétaires dédiés.
- La manifestation doit être obligatoirement portée par une association sportive (club, comité départemental) affiliée à une fédération sportive nationale, dont le siège social est dans la Nièvre,
- Elle doit se dérouler dans le département,
- Elle doit avoir un caractère compétitif ou de loisirs de masse (manifestation ouverte à tous, licenciés et non-licenciés). Les rencontres s'inscrivant dans le cadre d'une saison régulière, les sorties amicales, rassemblement/fête/anniversaire des associations ne sont pas éligibles,
- Elle doit être à minima soutenue par la collectivité l'accueillant. Ce soutien doit apparaître dans le budget soit sous forme de subvention soit sous forme de valorisation d'un apport matériel,
- Une même structure ne peut déposer qu'une seule demande d'aide aux manifestations par an.
- Toute manifestation sportive déjà aidée dans le cadre d'une convention d'objectif ne pourra pas faire l'objet d'une aide dans le cadre de ce programme.
- Toute manifestation ayant réalisé un excédent d'un montant au moins 3 fois supérieur au montant demandé dans le cas d'une première demande, ou à la subvention déjà attribuée par le Département dans le cas

d'un renouvellement de demande, ne pourra faire l'objet d'une aide départementale.

Nous avons proposé les modalités de calcul suivantes pour la subvention :

Les manifestations sont séparées en 2 catégories :

- L'organisation d'une finale ou d'une manche de championnat de France :

. manche de championnat de France : maximum de 1 200 €,

. finale de Championnat de France /coupe de France : maximum de 2 000 €.

- L'organisation de toutes autres manifestations compétitives ou de loisirs ouvertes à tous :

. envergure départementale : maximum de 500 €,

. envergure régionale : maximum de 750 €,

. envergure nationale : maximum de 1 000 €.

Nous avons fait une simulation, et nous obtenons 4 catégories :

○ 27 associations pourraient voir la subvention augmenter du fait du règlement

○ 6 associations auraient une subvention restant à la même hauteur,

○ 13 associations devraient avoir une subvention en légère baisse,

○ Pour 10 associations il ne devrait pas y avoir d'aide cette année, soit qu'elles pourront relever du FDAC, soit qu'elles n'ont pas demandé, mais pour 2 parmi ces 10, il y aura une subvention supprimée. Je recevrai les 2 présidents pour expliquer pourquoi nous ne pourrions plus attribuer la subvention.

Il vous est donc proposé d'adopter le règlement d'intervention pour les aides aux manifestations sportives.

M. le Président :

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

J'ai bien compris l'esprit du rapport, et il me convient très bien. Simplement, pour les associations qui pourraient relever du FDAC, elles émargeaient systématiquement tous les ans. Si elles entrent dans le cadre du FDAC, elles devront effectivement être soumises à un choix comme elles doivent le faire, si en plus on est dans un canton où il y a énormément d'associations.

M. Balleret :

C'est vrai. C'est avec un budget départemental qui est géré autrement. On aide aussi par l'intervention de l'Imprimerie départementale.

Mme de Mauraige : Il y aura une information qui sera faite ?

M. Balleret : Oui.

Mme de Mauraige : Il faudra quand même introduire le fait que, si cela relève du FDAC maintenant, cela ne sera pas quelque chose de systématique.

M. Balleret : Absolument. Cela va l'être d'autant plus cette semaine que je reçois, comme chaque année, les Présidents des Comités départementaux sportifs, vendredi matin. Je vais attirer leur attention sur cet aspect des choses. Pour les 2 qui seraient supprimées, je leur indiquerai comment il faut s'y prendre.

M. le Président : Nous allons passer au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

Mme Guérin : Le Conseil Départemental est le chef de file de la politique sociale et médico-sociale.

Dans ce cadre, il est garant du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) qui décline les aides légales et extra-légales en fixant les modalités d'accès aux prestations.

L'aide sociale est un droit lié à la personne du demandeur. La collectivité est tenue d'accorder l'aide sociale dès lors que la personne est dans l'impossibilité d'assumer ses besoins essentiels ou dans l'incapacité physique de travailler. Cette prise en charge, par la collectivité, se traduit par des prestations spécialisées en espèces ou en nature, à domicile ou en établissement.

L'aide sociale a un caractère subsidiaire et intervient donc en dernier ressort ou en complément des financements assurés par le demandeur lui-même, ses obligés alimentaires lorsqu'il y a lieu de les mettre à contribution, ou des régimes de protection sociale (Sécurité sociale, Caisse d'assurance vieillesse, etc.).

Dans certaines situations, elle a un caractère d'avance. En effet, les sommes avancées peuvent faire l'objet d'un recours en récupération dans les conditions prévues par la loi.

L'admission à l'aide sociale n'a pas de caractère définitif, elle est soumise à révision.

En cas de changement de la situation du bénéficiaire, lorsque la décision a été prise sur la base d'éléments incomplets ou erronés (ou d'une fausse déclaration) ou du fait d'une décision judiciaire.

Enfin l'aide sociale a un caractère personnel, incessible et insaisissable. Elle est accordée en fonction des besoins et de la situation personnelle du demandeur.

Cette nouvelle version du RDAS s'est attachée à intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière mise à jour et à rendre plus lisible l'information pour les usagers :

- En facilitant la compréhension pour les usagers.

A titre d'exemples, la forme des fiches a été harmonisée, les contacts privilégiés ont été également précisés, deux fiches relatives aux conditions générales à l'aide sociale ont été fusionnées pour une meilleure compréhension, des annexes ont été ajoutées pour faciliter les démarches des usagers.

- En harmonisant les traitements des dossiers pour une meilleure prise en charge et en assurant un traitement équitable sur l'ensemble du territoire :

Concernant les évolutions majeures qui ont impacté le RDAS, on peut citer notamment :

En matière législative :

1. Intégration de la notion de récupération sur les assurances vie dans le cadre des récupérations sur les recours sur successions.
2. Amendement des informations concernant l'accès au métier d'accueillant familial, en prenant compte les nouvelles orientations de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. Les fiches C07 à C09 ont été enrichies, sur le plan des formations initiales et continues, la rémunération, les droits et obligations.
3. Insertion de la notion du droit au répit pour les usagers et pour les aidants initiée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.
4. Transposition sur chaque fiche des nouvelles voies de recours instaurées par la loi de modernisation de la justice du 21^e siècle du 18 novembre 2016, modifiant à partir du 1^{er} janvier 2019 les voies de recours pour contester une décision du Président du Conseil départemental.
5. Intégration de la possibilité pour les personnes handicapées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'émarger sur l'APA en établissement.

En matière jurisprudentielle :

6. Prise en compte, dans le calcul de l'aide sociale à l'hébergement, des charges dites obligatoires (fiches C05 – C 12) dès le dépôt de la demande d'aide sociale en fournissant les justificatifs correspondants, afin d'éviter des recours.

En matière extra-légale :

7. Maintien de la dispense faite aux petits-enfants du demandeur d'aide sociale pour personne âgée de l'obligation alimentaire.

8. Modification du plafond de ressources pris en compte pour l'accès aux services ménagers afin de permettre aux personnes ne disposant que de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex minimum vieillesse) d'en bénéficier.

Sont annexés au rapport les fiches proposées pour le vote du nouveau RDAS de l'Autonomie ainsi qu'en fond de dossier un état récapitulatif des modifications par fiches.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) de l'Autonomie à l'aide des fiches ci-jointes,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à la publication du Règlement Départemental d'Action Sociale de l'Autonomie.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : FIXATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES (OED)

M. Bourgeois :

Le présent rapport vise à fixer l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le Département.

Il vous est proposé ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à adopter l'objectif d'évolution des dépenses (OED) selon les dispositions suivantes :

- Pour les établissements et services des secteurs des personnes âgées, du handicap et de l'enfance, hors CPOM et CTP qui arrêtent les tarifs et dotations :

- Application d'un taux d'évolution de 0 % sur les groupes 1 et 3, hors amortissements et frais financiers. Les provisions réglementées

seront retenues telles que proposées. Les autres provisions seront retenues dès lors qu'elles seront dument justifiées.

- Application d'un taux d'évolution de + 1 % sur le groupe 2 ;
- Pour les structures dont le dernier GIR moyen pondéré (GMP) a été validé conjointement par le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé (ARS) après le 31 décembre 2014, le GMP retenu sera celui figurant dans le procès-verbal de validation, de même que le nombre et la répartition par GIR des résidents nivernais qui y est fixé
- Pour les structures dont le dernier GMP a été validé conjointement par le Conseil départemental et l'ARS jusqu'au 31 décembre 2014, le GMP retenu sera celui transmis dans le cadre du budget prévisionnel 2020, dans la limite d'une augmentation maximale de 5 % du GMP retenu au budget 2019 et la répartition par GIR des résidents nivernais.
- En ce qui concerne les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) :

1. Calcul de la base de tarification :

- Moyenne du nombre d'heures d'activité des trois dernières années, sauf si l'activité prévisionnelle proposée par la structure est supérieure.
- Pour le groupe 1 : reconduction des charges retenues en 2019. Les frais de déplacement seront retenus proportionnellement à la variation de l'activité entre 2019 et 2020.
- Pour le groupe 2 : reconduction des charges retenues en 2019, proportionnellement à la variation de l'activité entre 2019 et 2020, et des heures non facturées plafonnées à 25 % des heures globales rémunérées.
- Pour le groupe 3 : reconduction des charges retenues en 2019, à l'exception des amortissements, frais financiers et frais de siège dument autorisés, qui seront pris selon la proposition de la structure.

2. Application d'un taux d'évolution sur cette base de tarification :

- taux d'évolution de + 0,5 % pour les SAAD dont le tarif moyen 2019 est supérieur à la moyenne pondérée départementale 2019 de 22,95 €,
- taux d'évolution de + 1 % pour les SAAD dont le tarif moyen 2019 est compris entre 21,95 € et 22,95 € (écart maximal de 1 € par rapport à la moyenne pondérée départementale 2019 de 22,95 €),
- taux d'évolution de + 1,5 % pour les SAAD dont le tarif moyen 2019 est inférieur à 21,95 € (écart de plus de 1 € par rapport à la moyenne pondérée départementale 2019 de 22,95 €),

3. Application du tarif proposé par le SAAD s'il est inférieur au résultat du calcul de l'OED.

4. Le tarif horaire moyen le plus élevé retenu en 2019, soit 24,59 € par heure, constitue « le plafond de verre » à ne pas dépasser. Les tarifs moyens 2020 ne pourront pas excéder 24,59 € par heure.

Il vous est donc proposé d'accepter ces tarifs.

M. le Président :

C'est une procédure qui a lieu tous les ans et qui est réglementaire.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 :

**APPROBATION DU PROJET DE CHARTE 2020-2035 ARRETE
PAR LE COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL
DU MORVAN**

Mme Guérin :

Le Parc du Morvan va fêter ses 50 ans. Il a été créé en 1970.

Nous sommes sollicités pour approuver le projet de charte qu'il a élaboré dernièrement, et qui sera voté définitivement cet été.

Le Parc a prouvé au cours de ces 50 années qu'il était un acteur majeur, chargé de veiller à la préservation de la qualité environnementale et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel, mais aussi d'organiser des filières économiques en lien avec les spécificités d'un territoire à forte singularité.

Alors que son périmètre géographique est appelé à s'élargir de manière notable puisqu'il comprendra 137 communes, dont 55 nivernaises, au lieu de 117 précédemment, dont 50 nivernaises, le Parc entend à la fois jouer son rôle de garant de l'unité et de l'identité du massif, être le porte-parole de la population et des collectivités membres du territoire auprès des instances nationales et régionales dans ses domaines d'intervention, mais aussi apporter sa contribution et son expertise sur des sujets essentiels comme la transition écologique et solidaire, la gestion forestière ou encore la préservation de la ressource en eau.

D'avantage qu'un plan d'action du syndicat mixte, la charte exprime un projet d'avenir pour le Morvan dans son ensemble. Ses rédacteurs soulignent qu'elle se construit également en lien étroit avec l'extérieur du massif, sur la perception que l'on a de lui quant à son potentiel en termes d'enjeux d'attractivité. Pour le Parc, il s'agit de se donner la « *capacité d'influencer les choix et les pratiques des acteurs du territoire dans le cadre d'un vrai projet politique partagé, un contrat social avec les habitants* ».

L'institution départementale, au travers, notamment, de sa politique de contractualisation avec les territoires, peut se retrouver dans cette orientation et conjuguer ainsi ses efforts pour favoriser la mise en cohérence des actions déployées par les différents porteurs de projet.

Le projet présenté, dont le fil rouge repose sur la notion de paysage, élément à la fois fédérateur et transversal, se décline en quatre axes, huit orientations et vingt-huit mesures.

L'axe 1 - Consolider un contrat social autour d'un bien commun, le Morvan vise à partager largement la valeur Morvan afin de permettre une

appropriation des enjeux existants par l'ensemble des habitants et des acteurs institutionnels.

L'axe 2 - Conforter le Morvan, territoire à haute valeur patrimoniale, entre Nature et Culture invite le Parc à poursuivre son patient travail de préservation et de restauration des ressources patrimoniales du territoire, à reconquérir la biodiversité et aussi à inscrire les cultures locales dans une vraie dynamique de développement.

L'axe 3 – Affirmer ses différences, une chance pour le Morvan consiste à transformer en atouts ce qui apparaissait autrefois comme des faiblesses en ce sens que, à deux heures de Paris et de Lyon, le Morvan, moyenne montagne située à l'écart des grands axes, présente aujourd'hui les traits caractéristiques d'un « grand stade naturel » susceptible d'attirer les amateurs d'activités de pleine nature voire de devenir un lieu de vie pour une partie de la population désireuse de quitter les grandes villes.

L'axe 4 – Conduire la transition écologique du Morvan installe le Parc dans son rôle d'accompagnateur des transitions dans un contexte d'accélération des impacts liés au changement climatique et au nécessaire renouvellement des modèles économiques.

Le Parc du Morvan présente la particularité de s'étendre sur une partie de chacun des quatre départements bourguignons, d'où la nécessité pour la structure porteuse du Parc de s'adresser à quatre collectivités différentes pour obtenir un soutien financier complémentaire à ceux de la Région et du bloc communal. Si une grande partie du territoire se situe dans la Nièvre, l'élargissement récent à l'est vers le bassin de vie d'Autun est de nature à modifier substantiellement la situation initiale.

Il convient de rappeler que, depuis l'origine, le département de la Nièvre est le principal contributeur parmi les quatre départements concernés : en 2008, déjà, sa contribution représentait 46 % du montant versé par l'ensemble des départements. Au fil du temps, cet écart considérable entre la part supportée par la Nièvre et celle des autres départements s'est pérennisé et, par le jeu de l'indexation sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation, les montants initiaux n'ont cessé d'évoluer à la hausse.

En 2016, il a été décidé de ne pas appliquer la hausse statutaire, alors évaluée à + 0,35 %.

En 2018, la collectivité faisait part au président du syndicat mixte de son souhait, pour l'avenir, d'adopter un mode de calcul qui permette « de garantir une évolution prévisible et peu inflationniste du montant de la contribution départementale » et d'abandonner le mécanisme d'indexation.

La réunion du comité syndical, en date du 7 mars 2019, a donné lieu, après de nombreux débats, à l'adoption d'une solution équilibrée tendant vers une réelle équité de répartition.

Ce dispositif figure à l'article 13 des nouveaux statuts joints en annexe.

Sur ce point, pour ce qui concerne notre collectivité, il importe de souligner que le montant fixé pour l'année 2020 (277 666 €) est en

diminution de 2,20 % par rapport à l'exercice précédent. Cette situation amorce une nouvelle trajectoire en lien avec l'évolution récente du périmètre géographique du Parc. En effet, les cotisations des quatre départements membres, dont la somme représentera un montant minimal de 600 000 €, sont appelées à évoluer durant les cinq prochaines années afin qu'un objectif d'équité de répartition puisse être atteint à l'horizon 2025.

Le principe général retenu est celui de la conclusion d'un libre accord annuel entre les quatre collectivités territoriales sous réserve que ledit accord n'ait pas pour effet de diminuer le montant total des cotisations départementales en deçà du seuil de 600 000 €.

L'hypothèse d'une absence d'accord entre les différents exécutifs a été envisagée. Il est prévu, dans ce cas, d'appliquer la règle des « trois tiers » : le montant dû par chaque département serait ainsi établi dans les mêmes proportions en fonction de trois critères objectifs (nombre de communes, population et superficie) *au prorata* de la part respective de chacun.

Enfin, les statuts proposés garantissent à notre collectivité le maintien d'un système de représentation, au sein des instances décisionnelles, en rapport avec le poids géographique et démographique de la partie nivernaise au sein du Parc. Ainsi, le comité syndical comprendra-t-il, outre le président du Conseil départemental, les six conseillers départementaux concernés.

Au sein du bureau, outre le président, en qualité de membre de droit, ou son représentant, la Nièvre comptera trois sièges sur les six qui seront réservés aux conseillers départementaux.

En considération de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver sans réserve le projet de Charte du Parc naturel régional du Morvan 2020-2035, tel qu'arrêté par délibération du Comité syndical en date du 10 décembre 2019, ainsi que ses documents annexes, ledit projet emportant renouvellement de l'adhésion du département de la Nièvre au syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan ;
- d'approuver le projet de statuts du syndicat mixte susnommé ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

M. le Président :

Je retiens surtout que l'on va essayer, dans les deux ou trois ans qui viennent, de rééquilibrer la part de finances que nous consacrons au Parc, puisqu'il faut effectivement que l'on revoie cela avec les Départements. C'est l'objet d'une discussion qui a déjà commencé et qui est en cours, et nous verrons cela progressivement. Le Parc n'a pas souhaité que l'on agisse brutalement, et nous allons négocier petit à petit pour arriver à quelque chose de plus équitable.

Y a-t-il des remarques ?

Mme Delaporte : La contribution de chacun des territoires est fonction du nombre d'habitants, et l'entrée d'Autun dans le Parc a aussi fait augmenter nettement la nécessaire participation du Département de Saône-et-Loire. C'est aussi pour cela qu'il y a un rééquilibrage nécessaire.

M. le Président : La parole est à Patrice Joly.

M. Joly : La répartition entre les Départements est liée uniquement au nombre d'adhérents. 50 sur 117, et là on change complètement. De la même manière que, sur ce territoire, nous avons le Val de Loire et la Loire, ce qui n'est pas rien, le Canal du Nivernais au centre, le fait d'être un Parc Naturel Régional qualifie non le territoire qui est concerné, mais l'ensemble du territoire départemental. Je ne suis pas sûr que nous en prenions suffisamment conscience, et que nous le valorisions complètement, mais il y a peu de territoires qui peuvent s'enorgueillir d'avoir trois espaces, trois univers complètement différents. C'est un vecteur d'attractivité à la fois pour la population et pour le tourisme, et je pense que cela représente quelque chose. Il y a une étude qui vient de sortir, et qui est en résonnance avec les attentes de la population.

J'ose espérer que tout cela participera à un rééquilibrage démographique et économique dans les années qui viennent, mais c'est très important. Il y a une communauté de communes qui a tout, Bazois Loire Morvan. Tout est dit. Bonne chance à elle pour l'avenir.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

La séance, suspendue à 12 h 17, reprend à 14 h 10.

M. le Président : Daniel Barbier a donné pouvoir à Joëlle Jullien.
Philippe Nolot a donné pouvoir à Marc Gauthier.
Michel Veneau a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.
Vanessa Louis-Sidney a donné pouvoir à Guy Hourcabie.
Jacques Legrain a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Le Département souhaite renforcer les relations qu'il entretient avec les acteurs de la société civile, afin de les associer davantage à ses processus de fonctionnement et d'enrichir ses décisions, notamment dans le champ du développement durable et de la transition écologique.

A ce titre, il est proposé de les associer au sein d'une nouvelle instance de démocratie participative, le Conseil départemental des citoyens en transition.

Cette structure sera chargée :

- d'émettre un avis, sur demande du Président du Conseil départemental, sur des projets et/ou des politiques départementales ;
- de proposer au Président du Conseil départemental de traiter des thèmes qu'il jugera utile au regard des spécificités du territoire.

Deux types de Nivernais siègent dans ce CDCT. Ce sont d'abord des personnes que j'ai pu rencontrer sur le terrain dans des thématiques très différentes (agriculture, habitat, gestion forestière, culture, industrie, économie sociale et solidaire...). Elles ont accepté d'intégrer ce Conseil citoyen.

La deuxième catégorie comprend les citoyens qui ont répondu à notre appel à candidatures. A la fois les citoyens préfigureurs, ceux du premier cercle, et nous, élus, impliqués dès le début dans cette démarche, avons souhaité élargir ce premier cercle en faisant appel à des citoyens, à raison d'un par canton. Ils ont candidaté, et nous les avons tirés au sort le 3 février dernier.

L'installation officielle du Conseil départemental des citoyens en transition se tiendra mercredi 19 février 2020.

Les citoyens préfigureurs de ce Conseil citoyen ont d'ores et déjà travaillé sur leur règlement de fonctionnement, et ils ont voulu que des élus départementaux siègent à leurs côtés dans ce Conseil citoyen.

Pour tout vous dire, au début, je ne voulais pas qu'il y ait des élus qui siègent dans ce Conseil, pensant que peut-être la présence des élus pouvait en quelque sorte phagocyter la parole, ou éteindre le débat. En fait, ce sont les citoyens préfigureurs qui ont voulu qu'il y ait trois élus : deux membres de la majorité et un membre de l'opposition. C'est le choix qu'ils ont fait. Voilà ce que nous proposons.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de création et de lancement du Conseil départemental des citoyens en transition,
- d'approuver les termes de la charte de fonctionnement du Conseil départemental des citoyens en transition,
- de désigner au titre des représentants du Département au sein de cette structure trois personnes.

- M. le Président :* Le débat est ouvert.
La parole est à Anne-Marie Chêne.
- Mme Chêne :* Je souhaitais savoir si nous pouvions avoir les noms de ces personnes. Elles ont été désignées le 17 février, mais nous ne savons pas les noms de ces personnes.
- Mme Delaporte :* Nous allons vous communiquer cette liste.
Il y avait certains cantons où il n'y avait pas de candidat. Nous avons tiré au sort canton par canton là où il y avait des candidats, puis nous avons regroupé l'ensemble des candidatures malheureuses au premier tour, et nous avons tiré au sort les 7 places qui n'étaient pas pourvues, puisqu'il y avait 7 cantons qui n'avaient pas de candidats. L'objectif était d'être le plus représentatifs possible des territoires cantonaux. Le problème était bien que nous n'avons pas eu de réponse sur tous les cantons.
- M. le Président :* La parole est à Mme Bouchard.
- Mme Bouchard :* Je voudrais faire une remarque sur le principe du tirage au sort pour former des conseils en tous genres. Je sais que c'est dans l'air du temps, mais cela me paraît malgré tout discutable. J'aurais aimé que l'on ait pu discuter justement du principe avant de considérer que, par définition, des citoyens tirés au sort auront de la légitimité pour faire des propositions et parler au nom de personnes qui n'auront pas été désignées.
- Mme Delaporte :* J'entends bien. Effectivement, on peut discuter du processus. Simplement, c'est aussi le choix qui a été réalisé par les citoyens préfigurateurs, de candidats, et d'un tirage au sort parmi les candidatures. C'était leur choix et nous avons respecté ce choix.
- M. le Président :* A la différence de tirages au sort qui sont souvent faits sur des listes électorales, ici on tire au sort parmi des personnes qui sont candidates. C'est le mode de désignation de ceux qui sont candidats qui change, mais ce sont des personnes candidates. Ce ne sont pas des personnes tirées au sort, selon la définition *stricto sensu* du terme.
- Mme Bouchard :* Oui, mais par définition, les personnes qui vont se porter candidates, ce sont des personnes qui vont représenter des militants, des personnes qui ont probablement le désir de faire entendre leur voix, ce qui est tout à fait légitime. Mais, en multipliant les instances de cet ordre-là, ne risque-t-on

pas de discréditer encore plus les instances qui sont élues par la voie traditionnelle du suffrage électoral ?

J'aimerais bien que l'on ne tienne pas pour acquis que l'assemblée tirée au sort pour un rôle consultatif est par définition plus légitime que des personnes qui ont été élues pour faire des propositions.

Par ailleurs, se pose quand même la question de leur représentativité, et je dirais aussi de leurs compétences. A ce moment-là, on pourrait très bien imaginer un Conseil qui serait fait à partir de personnes qui ont des compétences, et reconnues sur les domaines où l'on va les interroger. Il y a des domaines dans lesquels la bonne volonté ne suffit pas en elle-même.

Mme Delaporte :

Tout l'intérêt aussi de ce Conseil départemental des citoyens, c'est l'information pédagogique autour d'un certain nombre de sujets. C'est-à-dire que si le Président choisit de leur confier une réflexion sur un sujet, il ne suffit pas de rendre un avis comme cela à brûle-pourpoint sans travailler le sujet. Il s'agit aussi là de justement rencontrer par exemple des experts, des spécialistes du sujet dans différents domaines. Imaginons par exemple qu'on leur pose la question de l'acceptabilité des projets éoliens, de « comment lever les freins à l'acceptabilité des projets éoliens ? », on pourrait imaginer qu'ils rencontrent par exemple la SEM Nièvre Energies, qu'ils rencontrent des associations qui s'élèvent contre les projets d'éolien, des maires de communes qui ont des projets éoliens, d'autres maires qui n'en ont pas voulu, etc. Et qu'ils puissent se faire un avis un peu étayé. Ce n'est pas simplement leurs convictions propres, mais qu'ils puissent rendre un avis un peu étayé.

De toute façon, la collectivité départementale reste maître de la décision.

Mme Bouchard :

Cela rappelle ce qui a été dit ce matin. N'est-ce pas une consultation de plus dont on ne tiendra compte que dans la mesure où elle recoupe des avis déjà entérinés ?

Mme Delaporte :

Non, car l'intérêt de ce genre de comité consultatif, c'est aussi d'avoir d'autres points de vue que les nôtres.

Mme Bouchard :

Pourquoi partir du principe que les nôtres ne sont pas recevables, et que les leurs seraient recevables ?

Mme Delaporte :

Pourquoi partez-vous du principe que les leurs sont moins recevables que les nôtres ?

Mme Bouchard :

Parce que c'est créer une commission de plus alors que le problème n'est pas forcément le nombre de commissions supplémentaires, mais plutôt

d'avoir à gérer des dossiers qui sont extrêmement difficiles et pour lesquels on n'aurait vraiment pas de compétences.

J'entends bien que l'on peut les former, que l'on peut les informer, que l'on peut les renseigner.

Dans le principe même de multiplier ces genres d'instances, j'ai l'impression que l'on veut impliquer des gens, mais j'ai peur aussi qu'à l'arrivée, cela revienne surtout à discréditer les personnes qui ont élues pour se trouver en état de donner leur avis. D'ailleurs, l'exemple que vous avez donné est très significatif. Vous avez indiqué « comment lever les freins à l'éolien ? » ; c'est déjà une position de principe qui mérite d'être discutée.

Mme Delaporte :

Je voudrais rappeler un certain nombre de principes qui sont les nôtres sur la création de ce Comité.

D'abord, on ne multiplie pas les instances. On n'en a qu'une. Ce n'est pas une multiplication des instances.

Le premier principe est le respect ; le respect de la collectivité, le respect de la parole de chacun. Chacun doit pouvoir s'exprimer et apporter sa pierre à l'édifice.

Ensuite, le deuxième principe est l'humilité. Partir du principe qu'il y a d'un côté ceux qui savent, et de l'autre côté ceux qui ne savent pas, c'est plus entendable aujourd'hui.

Le troisième principe, c'est l'ouverture d'esprit, c'est se mettre en position d'être, pourquoi pas, convaincu par l'autre. Après tout, ce n'est pas impossible.

M. le Président :

On sent bien que tout le monde réclame de pouvoir plus participer à la vie politique, au sens très noble du terme, de notre pays. Nous sommes en ce moment dans le tâtonnement. Rien ne dit aujourd'hui que c'est ce qui marche le mieux. Faut-il tirer au sort ? Inviter des personnes ? Mais les personnes ont envie de pouvoir participer. On confie des mandats à des élus pendant un certain temps, mais finalement on réclame quand même de pouvoir continuer dans cette période-là à participer à la vie démocratique.

Je ne suis pas sûr que nous ayons à coup sûr trouvé les bonnes méthodes, mais je suis sûr qu'il faille commencer, et surtout il faut évaluer. Le fait de réfléchir à associer des personnes en amont des décisions, même si, *in fine*, c'est nous qui les prenons, je pense que c'est une bonne chose, et je pense que c'est ce que les citoyens réclament. Si on ne leur donne pas, c'est une des choses qui fait qu'ils rejettent la politique ; c'est parce qu'ils ont le sentiment d'élire des personnes qui ensuite considèrent qu'elles ont la toute-puissance. C'est cela que les citoyens remettent un peu en cause.

Je pense que tout ce qui permet d'essayer de leur donner la parole, selon certaines règles, sera bienvenu.

Mme Delaporte :

Je vais vous donner la liste des personnes tirées au sort.

(La liste est lue par Mme Delaporte.)

A ces personnes, il faut ajouter une trentaine de représentants de collectifs (associations, structures de l'économie sociale et solidaire, du commerce, de l'artisanat). Il y a des personnes de l'ONF, de Look Fixations, d'APERAM, de la Maison, du Café Charbon, des AMAP, l'APIAS.

Mme Bouchard :

Pour la personne de Sainte-Parize, c'est quelqu'un qui est en résidence secondaire, et qui n'est pas souvent là. La personne va l'être peut-être plus souvent.

Là encore, on va avoir des personnes qui sont pleines de bonne volonté, ce n'est pas la question, mais je vais quand même reprendre ce que vous disiez, avec l'idée qu'il ne serait pas possible d'avoir d'un côté des gens qui savent et des gens qui ne savent pas, mais si vous avez besoin d'un médecin, vous n'allez pas à demander à un spécialiste de mécanique automobile, si bon citoyen qu'il soit, de s'occuper d'eux.

Le principe même de ce genre de situations, c'est quelque chose qui va paraître dans l'air du temps, mais on fait comme si cela ne posait pas de problème. Ce serait bien de voir si suivre ce qui est dans l'air du temps, c'est vraiment une bonne idée. Essayons, et nous verrons.

M. le Président :

Je crois à l'évaluation. Il me semble important de pouvoir prendre l'avis de nos concitoyens. Nous n'avons peut-être pas la meilleure formule, mais il faut les entendre sur un sujet sur lequel quand même on nous explique que les politiques ne font rien et sont absents. S'il y a un sujet sur lequel nous sommes collectivement accusés de ne rien faire, c'est bien la transition écologique.

Mme Bouchard :

Par rapport au fait que vous disiez que les personnes demandent à participer davantage de cette façon-là, parce qu'elles ont le sentiment que les politiques ne les représentent pas, j'ai surtout le sentiment que, s'il y a une méfiance envers les élus, c'est plutôt à cause de l'écart qu'il y a entre les promesses de campagne et les réalisations après.

M. le Président :

La parole est à M. Bisschop.

M. Bisschop :

J'aimerais savoir quel est le panel de professions parmi ces personnes tirées au sort. Je trouve regrettable que certaines professions n'aient pas dans ce Conseil un siège qui leur soit quasiment attribué d'office, sachant que ce sont les premières à travailler directement avec la nature.

- Mme Delaporte :* Vous pensez aux agriculteurs ? Ils sont présents dans le Conseil.
- M. Bischof :* Les professionnels forestiers.
- Mme Delaporte :* Ils y sont. Le CRFP et le groupement des feuillus du Morvan font partie des structures que j'ai pu rencontrer au cours de mes pérégrinations, et qui ont été invitées à rejoindre le Conseil. Y compris les agriculteurs, les maraichers...
- M. Bisschop :* Il serait bien aussi, dans le panel des agriculteurs, de voir entre bio et conventionnels.
- Mme Delaporte :* On est plus dans le bio. Sur les personnalités tirées au sort, je ne sais pas si des agriculteurs le sont.
Je vous invite à assister à l'installation du Conseil, mercredi, à 18 heures.
- Mme de Mauraige :* On pourrait inviter des personnes ès qualités selon les sujets traités.
- Mme Delaporte :* Mercredi, c'est l'installation. Mais cela fera partie des questions que nous pourrions poser au Conseil, pour savoir s'il y aura des séances publiques et des séances de travail, et si nous pourrions le faire, en fonction des sujets qu'ils traiteront, avec la possibilité pour nous d'inviter des personnes qualifiées.
- M. le Président :* Rattachée à cette délibération, nous vous faisons une proposition de trois noms de personnes qui seront nos représentants au Conseil : Mme de Mauraige, Mme Delaporte, M. Hourcabié. Nous demanderons que les personnes qui voudraient assister au Conseil pour écouter ce qui se dit puissent le faire en qualité d'auditeurs libres.
Nous allons rattacher cette désignation à la délibération, si vous le voulez bien.
Qui est pour ? Qui s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité. 1 abstention.

RAPPORT N°10 : STRATEGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Mme Delaporte :* On sait que les conséquences de l'action humaine sur le climat sont aujourd'hui bien documentées, grâce notamment au GIEC, qui analyse tout cela de façon très poussée, ce qui oblige à une mobilisation croissante des pouvoirs publics et des collectivités territoriales

notamment, pour mettre en œuvre des actions qui réduisent le volume d'émission des gaz à effet de serre, et limitent la hausse des températures.

Néanmoins, on sait aujourd'hui que le climat se dérègle, et que cette tendance va s'accroître au cours des prochaines années. La Nièvre ne fera pas exception malheureusement. La hausse des températures et la modification du régime des précipitations auront des conséquences importantes sur les milieux naturels, mais aussi sur les activités humaines, et l'adaptation, c'est aussi préparer notre territoire et notre population aux conséquences du changement climatique.

Il vous a été remis un document réalisé par les services Environnement et Aménagement du Territoire et Communication. En page 6 figurent trois courbes (violet, jaune et rouge). La courbe rouge, c'est celle qui intègre une politique climatique qui vise à faire baisser la concentration de CO₂. C'est la seule courbe qui permette la stabilisation du réchauffement. La courbe jaune, c'est celle qui intègre une politique climatique visant à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, ou en tout cas de les stabiliser. Malgré les efforts, il y a quand même une hausse des températures. Et puis la courbe violette, c'est celle vers laquelle on se dirige, malheureusement, actuellement, et qui nous promet une augmentation très importante des températures, et un réchauffement de l'ordre de 4 degrés à l'horizon 2070-2100.

Nous avons aujourd'hui en moyenne des températures qui se situent aux alentours de 10 ou 12 ° sur le côté ligérien, et de 8 à 10 ° en zone de montagne. Ce que l'on nous annonce, avec simplement une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre, ce serait des températures qui s'élèveraient de 1 à 1,5 °, et donc qui seraient comprises entre 9,5 et 13,5 °, sachant que la moyenne des températures à Pau, par exemple, est de 12,3 °. Nous serions donc au-delà, potentiellement, de ce qui est le climat de Pau.

En termes de précipitations, on aurait sans doute la même quantité de précipitations, mais qui ne serait pas distribuée de la même manière sur l'année, avec des pics plus importants l'hiver, et par contre de très grandes périodes de sécheresse.

Nous avons, accompagnés du CEREMA, construit un diagnostic des vulnérabilités du territoire nivernais, au cours d'un séminaire départemental, avec 80 partenaires, et ces partenaires ont pointé les enjeux les plus importants pour le territoire.

Il en ressort que le dérèglement climatique aura dans la Nièvre des répercussions à peu près homogènes ; c'est-à-dire que les enjeux seront à peu près les mêmes partout. Il n'y a pas de territoire qui se différencie véritablement massivement des autres.

La vulnérabilité de la Nièvre résulte également des difficultés sociales. C'est-à-dire que la précarité est un facteur aggravant des difficultés autour du climat. Et pourtant la Nièvre dispose d'atouts, de ressources naturelles suffisamment abondantes, qui sont plutôt de qualité, mais, en même temps, la situation des bassins versants de la Loire et de la Seine fait que nous avons une responsabilité sur ce qui va se passer à l'aval.

Nous ne pouvons pas capter l'intégralité de la ressource ici si elle ne profite pas un minimum à ce qui se passe à l'aval.

Dans les pages centrales du document, on trouve les chaînes d'impact. Elles nous montrent les conséquences du dérèglement climatique sur un certain nombre de sujets, à la fois sur les ressources, mais aussi sur les activités, et notamment la santé des personnes.

Préparer la Nièvre d'après-demain, c'est répondre à ces enjeux de vulnérabilité autour de trois axes stratégiques :

- Axe stratégique n°1 : Une action départementale au service de la résilience territoriale.

Du fait des compétences Solidarités humaines et territoriales de notre Département, nous avons aussi le devoir de faire en sorte que notre territoire, ses activités, et évidemment ses habitants résistent le mieux possible à ce changement climatique.

- Axe stratégique n°2 : Le Département, soutien et partenaire des territoires face au changement climatique.

C'est un Département qui soutient, mais qui est aussi partenaire des territoires infradépartementaux, et l'on pense évidemment aux EPCI.

- Axe stratégique n°3 : Une transition écologique par et pour les citoyens.

Si l'on revient sur l'axe stratégique n°1, avec cette action départementale au service de la résilience du territoire, cinq objectifs ont été pointés par ce séminaire du 28 novembre 2019 :

- La protection des Nivernais, et notamment les plus fragiles, et l'on pense évidemment aux enfants en bas âge, aux personnes âgées, aux personnes handicapées, face au risque climatique.

- La construction d'une gouvernance partenariale de la ressource en eau sur le territoire. La ressource en eau est une ressource, certes, plutôt abondante sur le territoire, mais, avant d'avoir des difficultés en termes d'approvisionnement et en termes de quantité et de qualité, mieux vaut anticiper les choses.

- L'accompagnement de la mutation de notre agriculture, particulièrement vulnérable compte tenu de la rapidité des changements à l'œuvre.

- La préservation de la biodiversité comme source de solutions face au changement climatique.

- La recherche de l'exemplarité climatique du département.

Je ne vais pas détailler l'intégralité des objectifs opérationnels, mais vous verrez que nous avons d'abord des premiers engagements : protéger les Nivernais des risques de catastrophes, amplifier les efforts pour une Nièvre en bonne santé, parce que, quand on est dans des périodes de canicules qui impactent très fortement les organismes, quand on a un manque de personnels de santé, il y a une vulnérabilité supplémentaire de nos habitants à ce changement climatique.

Nous allons évidemment aussi traiter la question du confort d'été dans les établissements départementaux recevant du public, et on pense par exemple à la construction de la nouvelle MADEP ; voir comment on fait en sorte que l'été ce bâtiment soit agréable à vivre sans avoir besoin de climatiser tous les bâtiments. On remarquera que cette année l'Education nationale a été obligée de décaler les examens des jeunes parce qu'il y avait une canicule et que c'était intolérable dans les classes. Il y a une vraie question sur le confort d'été dans les établissements.

Sur la ressource en eau, nous voudrions pouvoir initier une conférence départementale annuelle sur l'eau, qui réunisse l'intégralité des structures intéressées par la préservation de la ressource, et coordonner les actions, parce que la ressource en eau, entre l'assainissement et l'adduction d'eau potable, la surveillance des rivières et des lacs, est très complexe, et il y a beaucoup de partenaires autour de ces questions. Il faudrait donc pouvoir les rencontrer régulièrement.

S'agissant de la mutation de notre agriculture, initier en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'ensemble du monde agricole, une démarche globale d'adaptation fondée sur l'accompagnement des pratiques exemplaires et/ou innovantes. Il s'agit d'accompagner effectivement les agriculteurs à partir du moment où il y a des pratiques exemplaires et/ou innovantes, tout en suivant le développement de l'Agropole du Marault, qui est notre laboratoire d'expérimentation sur ces questions.

Protéger la biodiversité nivernaise et valoriser les solutions d'adaptation fondées sur la nature. Ses écosystèmes nous donnent des solutions pour nous adapter au changement climatique.

Devenir une collectivité exemplaire face au dérèglement climatique. Intégrer pour l'ensemble des politiques publiques une analyse des risques liés au changement climatique. Identifier les compétences nécessaires pour pouvoir aller vers plus d'adaptation au changement climatique. Confier au Conseil départemental des citoyens en transition une participation dans cette stratégie, pour qu'il amène lui aussi sa pierre à l'édifice. Amplifier les efforts de la collectivité en vue de la réduction des gaz à effet de serre dans le département.

Au niveau de l'axe stratégique n°2, le Département soutient et est partenaire des territoires face au changement climatique, en mettant en réseau les différentes structures qui œuvrent en faveur de l'adaptation au changement climatique dans leur champ de compétence.

Cela veut dire accompagner les structures infradépartementales, notamment les communautés de communes, et les aider dans leurs documents de planification, et notamment aux documents d'urbanisme. Et animer des communautés Métiers autour de ce changement climatique, pour voir de quelle manière ce dérèglement climatique impacte les métiers sur la collectivité départementale et sur les EPCI.

Le Département est aussi soutien en matière d'ingénierie technique par la construction d'une offre de service mutualisée avec l'ensemble de nos partenaires. Je pense évidemment au SIEEN, au CAUE, à l'Agence

Technique Départementale, le Parc... Tous ces partenaires peuvent aussi réfléchir avec nous à une ingénierie au service des territoires pour une meilleure adaptation au changement climatique.

L'adaptation au changement climatique se fait aussi à travers la priorisation des financements départementaux, et donc nous allons commencer à réfléchir sur comment cela nous implique dans nos contractualisations avec les territoires ; voir comment nous allons soutenir les démarches qui vont dans ce sens, pour soutenir un peu moins celles qui n'y vont pas.

L'axe stratégique n° 3 est une transition écologique par et pour les citoyens, avec la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au changement climatique auprès des différents publics, et l'intégration de la dimension climatique au sein de la politique de dialogue citoyen du Département.

Voilà à gros traits les axes stratégiques de cette stratégie départementale d'adaptation au changement climatique.

Notre plan d'action sera travaillé à partir de maintenant, si vous validez cette stratégie, et nous vous le présenterons au cours de la deuxième partie de l'année 2020.

M. le Président : Y a-t-il des questions ?

Mme de Mauraige : Ce n'est pas une question, mais une remarque que j'avais déjà faite. C'est un très joli document, mais je remarque qu'il est encore fait en papier glacé.

M. le Président : On a honte de faire trop.

Mme Bouchard : Page 26, il est indiqué « Réserver, à compter de l'année 2021, une partie de l'enveloppe allouée au Budget participatif nivernais sur les questions climatiques à travers l'instauration d'un « prix spécial Climat. » On prévoit de réserver une partie de l'enveloppe, mais de quelle enveloppe ? Pour couronner une idée, un projet, une réalisation ?

M. le Président : Je pense que c'est pour le règlement de la saison 3.

Mme Bouchard : Mais en 2021, si je ne me trompe, il y aura des élections au niveau départemental. Faut-il prendre un engagement que la prochaine mandature aura à assurer éventuellement ?

M. le Président : En général, tant qu'on est élu, on est élu. La contractualisation va être travaillée sans attendre l'équipe d'après. Et pour la saison 3 du Budget

participatif, il faudra bien que l'on fasse le règlement avant de quitter les sièges que nous occupons.

Mme Bouchard : C'est une partie du Budget participatif actuel qui sera affecté à ce prix ?

Mme Delaporte : C'est pour 2021. Ensuite, c'est une proposition qui vous est faite. Rien de tout cela n'est acté. C'est une possibilité de ce que l'on peut faire. On peut effectivement réserver une partie du Budget participatif à un prix spécial Climat dans les 250 000 € sur une réalisation particulièrement intéressante en matière de développement durable, de transition écologique, ou d'adaptation climatique ; un projet particulièrement emblématique de cette adaptation au changement climatique.

Je voudrais remercier vivement les services départementaux pour le travail qui a été réalisé, et le CEREMA, qui nous accompagne dans cette démarche, et qui a notamment mené les modalités de la démarche au cours de l'atelier du 28 novembre. Je crois que l'immense majorité de nos partenaires présents ont apprécié ce moment d'échange sur tout un tas de thèmes et pas seulement sur la biodiversité au sens strict du terme, mais sur les impacts que cela peut avoir sur les activités humaines et sur la santé des personnes.

M. le Président : Je vous propose de voter.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme Delaporte : Le rapport sur la situation en matière de développement durable détaille chaque année les efforts entrepris par les services du Département afin de rendre les politiques publiques départementales toujours plus solidaires et respectueuses de l'environnement. Le problème, c'est que cela fait plusieurs années que ce rapport sur la situation en matière de développement durable ne me convient pas trop bien : alors même que la collectivité fait des efforts, on n'arrive pas à les mesurer. On ne se met pas dans la situation de les mesurer. On vous propose donc cette année de partir d'une page blanche, et nous avons sélectionné, avec les services de la collectivité, un certain nombre d'indicateurs.

Nous avons comparé d'abord la Nièvre à la France avec les indicateurs INSEE.

Vous pouvez voir des indicateurs de parts de jeunes non insérés, d'accès aux soins de proximité, etc. Nous sommes dans le rouge.

On a des indicateurs de dimension économique : le taux d'emploi, les jeunes diplômés. Des indicateurs sur les modes de transport, des indicateurs de dimension environnementale (nous ne sommes pas si mal sur ces indicateurs), sur la valorisation des déchets, sur les surfaces cultivées en agriculture biologique, en puissance électrique de sources d'énergies renouvelables. Vous verrez que, par exemple, alors que c'est assez déséquilibré sur la France de province, chez nous c'est plutôt très équilibré entre les différentes sources d'énergies renouvelables.

Nous avons aussi demandé aux services de construire ou de proposer des tableaux avec des indicateurs que chaque service du Département peut fournir chaque année et mesurer chaque année pour indiquer notre situation en matière de développement durable ; si nous progressons ou si nous régressons sur un certain nombre de sujets.

C'est la proposition que nous vous faisons cette année ; de repartir véritablement d'une page blanche, avec des indicateurs construits par les services, proposés par les services, en plus des indicateurs de type nationaux où l'on se compare au reste de la France.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : COMMUNICATION DES ACTIONS CONTENTIEUSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT POUR LA DUREE DE SON MANDAT

M. le Président :

Ce rapport rend compte au Conseil départemental de l'exercice par le Président de sa délégation en matière d'actions contentieuses au cours de l'année 2019.

Le nombre de contentieux de toute nature entre 2018 et 2019 est stable, respectivement de 119 en 2018 et de 120 en 2019. On notera cependant que les contentieux sociaux sont en nette diminution essentiellement liée aux recours préalables, ce qui est compensé par l'adjonction des recours auprès du JAF.

Les contentieux au pénal représentent sur l'année 2019 un peu plus de 8 % des contentieux (8,33%), soit 10 dossiers, contre 35 dossiers en 2017 dont 23 dossiers de fraude au RSA.

À présent, ces contentieux concernent uniquement des dépôts de plainte effectués par le Département de la Nièvre dans le cadre d'agressions, vols....

Pour information, aucune décision du Tribunal n'a été transmise sur ces contentieux en 2018 et 2019.

- Les contentieux administratifs représentent sur l'année, 35 % des contentieux, soit 42 dossiers (88 dossiers en 2018). Ils concernent les recours contre les décisions prises par la collectivité ou des demandes indemnitaires (RH ; suite à un accident ; consécutifs à des travaux ; recours RSA, aide sociale) pour compenser un préjudice moral et/ou financier, les recours pour excès de pouvoir (demande d'annulation de subvention, de marché public...).

- Les contentieux civils représentent, sur l'année, environ 57 % des contentieux (56,67 %), soit 68 dossiers (21 dossiers en 2018). Ces contentieux concernent l'obligation alimentaire (audiences devant le JAF), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et les recours sur succession. Il est rappelé que l'augmentation du volume de dossiers est liée au périmètre de recensement élargi évoqué au début du présent rapport.

Enfin, cette restitution « renouvelée » de l'exercice de cette délégation sera de nouveau améliorée l'an prochain à travers une analyse pluriannuelle de l'évolution des contentieux et une vision globale facilitée par le positionnement transversal de la direction en charge de la compétence juridique.

Je voulais indiquer que, dans le cadre d'une modification de l'organigramme, nous aurons un véritable service juridique, qui va nous permettre pour l'année prochaine de nous présenter une vision globale facilitée, puisque cette compétence juridique va être transversale, où l'on aura une présentation plus claire des contentieux.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Il est donné acte de la présentation du rapport.

RAPPORT N°13 : GESTION DE DETTE 2019

M. Bourgeois :

Dans la délibération n°6 du 3 avril 2015 « Autres délégations au Président du Conseil départemental », l'Assemblée départementale a accordé une délégation visant à autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental, le directeur général des services ou le directeur des finances, à souscrire les contrats et à conduire les réaménagements de prêts, l'usage de cette autorisation devant faire l'objet d'un rapport a posteriori à la Commission Permanente.

Il m'appartient donc de porter à votre connaissance les opérations intervenues en ces domaines.

Une consultation destinée à financer les programmes d'investissements de la collectivité a été lancée en avril. Elle portait sur un montant de 16,8 M€ et une durée de remboursement de 20 ans. Six organismes prêteurs ont été contactés, trois ont fait une offre, un n'a pas souhaité faire de proposition cette fois-ci et deux n'ont pas répondu.

Les propositions des banques figurent en annexe 1.

Trois contrats ont été souscrits auprès de la Banque Postale pour 16,8 M€.

Les caractéristiques des prêts souscrits en 2019 figurent en annexe 2.

D'autre part, deux contrats souscrits en 2006 et 2008 auprès du Crédit Agricole sur des taux révisables ont fait l'objet d'une modification de leurs conditions afin de les transformer en taux fixes à 0 % et 0,08 %. Le détail de ces opérations figure en annexe au rapport.

Il vous est donc proposé de prendre acte :

- de la souscription de 3 prêts sur l'exercice 2019 :

. 8 M€ auprès de la Banque Postale (budget principal),

. 8 M€ auprès de la Banque Postale dont 5,5 M€ débloqués en 2019 (budget principal),

. 0,8 M€ auprès de la Banque Postale (budget Magny-Cours).

- de la modification des caractéristiques de 2 prêts du Crédit Agricole selon le détail joint en annexe au rapport.

M. le Président :

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Il est donné acte de la présentation du rapport.

RAPPORT N°14 : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES AU CABINET DU PRESIDENT

M. Bourgeois :

Ce rapport vise à autoriser la création d'une régie d'avances rattachée au Cabinet du Président afin de pouvoir utiliser les moyens de paiement modernes pour la prise en charge d'achats de denrées alimentaires pour le fonctionnement de l'Orangerie.

Le Cabinet du Président du Conseil départemental est amené à effectuer des règlements pour des achats de denrées alimentaires.

Les règles de la comptabilité publique imposent un paiement par virement (mandat administratif) après prise en charge du mandat par le comptable public. Cette réglementation n'est pas compatible avec certaines enseignes et ne permet donc pas de bénéficier de tarif préférentiel.

Dans un objectif d'économies et de diversification des approvisionnements, le Cabinet du Président souhaite donc la mise en place d'une régie d'avances avec carte bancaire. Il s'agit d'une solution permettant de bénéficier de tarifs intéressants.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de :

- prendre acte de la constitution d'une régie d'avances pour régler les frais de denrées alimentaires rattachés au budget principal sur les lignes de

crédit du Cabinet du Président, prise sur avis conforme du Comptable public.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Il est donné acte de la présentation du rapport.

RAPPORT N°15: RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

M. Mulot :

Le document joint en annexe au rapport, basé sur le bilan social de l'année 2019, présente les principaux indicateurs liés à la problématique de l'égalité femme / homme dans la collectivité ainsi qu'une mesure concrète mise en œuvre au sein de la collectivité.

Ces indicateurs doivent cependant faire l'objet d'une analyse.

L'étude porte sur un effectif de 1 287 agents de la collectivité qui comprend les agents titulaires ainsi que les agents contractuels sur postes permanents ; elle ne concerne pas les assistants familiaux.

- Répartition des effectifs par sexe (page 3) :

En 2019 les femmes représentent 58 % de l'effectif global de la collectivité. Cette répartition est la même que lors de la dernière étude présentée au cours du débat d'orientation budgétaire 2019.

- Répartition des agents par sexe et par catégorie (page 3) :

Les hommes sont majoritaires uniquement en catégorie C (environ 54 %) du fait principalement du transfert de la compétence « route » suite à l'Acte II de la décentralisation. On remarque une représentation majoritaire des femmes en catégorie A (80 %) et B (66 %) ; on peut noter la forte progression des femmes en catégorie A qui représente dorénavant 80 % des effectifs ce qui s'explique par l'intégration du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs en catégorie A en 2019 (ces agents étaient auparavant classés en catégorie B).

- Répartition des agents par filière et par sexe (pages 4 et 5) :

On retrouve une prédominance du sexe féminin dans les filières administrative, culturelle et médico-sociale alors que les hommes sont majoritairement représentés dans la filière technique.

Cette répartition est identique depuis plusieurs années.

- Répartition des agents travaillant à temps partiel (page 7) :

S'agissant des agents travaillant à temps partiel, on constate une très forte proportion de femmes (88 %). Ce chiffre est constant par rapport à l'année précédente même si on peut observer une légère augmentation du pourcentage d'hommes à temps partiel (12 % contre 9 % précédemment). Le nombre d'hommes à temps partiel est donc passé de 8 à 29. Cette évolution peut s'expliquer par les dispositifs issus du protocole d'accord

du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et qui vise à répartir le bénéfice du travail à temps partiel de droit entre les deux parents.

- Répartition sur les postes de direction :

La direction générale (DG) est parfaitement paritaire avec 4 femmes et 4 hommes.

Le comité de direction, hors membres de la DG, est composé de 12 membres (dont un poste vacant) avec une répartition de 45 % de femmes et 55 % d'hommes. La parité à ce niveau reste donc encore à atteindre même si une grande partie du chemin est parcourue.

- Actions spécifiques au sein de la collectivité (page 12) :

Une action spécifique a été mise en œuvre au sein de la Direction générale adjointe administration ressources, direction de l'Éducation, service jeunesse. Cette action a concerné le projet « Femmes universelles et d'ailleurs » et il portait sur le thème de l'égalité femmes / hommes. Il s'est déroulé en présence d'une centaine de jeunes (collégiens et lycéens du département) et s'est décliné, après un discours du Président du Conseil départemental, autour de temps d'échanges et de débats portant sur les questions suivantes :

- . Comment lutter contre les inégalités sociales et culturelles des femmes ?
- . Comment faire émerger des potentialités pour se développer dans la Nièvre ?

Les débats ont été animés par Mme Voiret, juriste, et Mmes Lavis et Rochefort, chercheuses.

Il vous est donc proposé de prendre acte de la présentation du présent rapport.

M. le Président :

J'ajouterais qu'à fonctions égales et à quotité de travail égale, le salaire est le même. C'est normal, c'est la fonction publique. Dans cette collectivité, il n'y a pas de différences salariales entre les hommes et les femmes. Et j'ajouterais que, sur les dernières réunions d'accueil des nouveaux arrivants, il y avait 21 jeunes femmes et 1 homme, puis 14 femmes et 1 homme.

Mme Chêne :

Tout à l'heure on a parlé de 1 604 agents, mais dans le tableau le total est de 1 202.

M. le Président :

Ce sont les assistants familiaux qui font la différence ; auxquels je tiens à dire régulièrement qu'ils sont des agents du Département comme les autres. C'est extrêmement important pour moi de leur dire cela. Mais, en termes de comptabilité administrative, ce n'est pas tout à fait cela. En termes de place dans la collectivité, un ou une assistant(e) familial(e) est un agent du Département comme un autre.

Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ?

Il est donné acte de la présentation du rapport.

RAPPORT N°16 : POLITIQUE RESSOURCES - DEMANDE D'AVANCE COSDEN

M. Mulot :

Le présent rapport concerne la demande d'avance sur subvention 2020 du COSDEN.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020, le COSDEN souhaite une avance afin de lui permettre de disposer de la trésorerie nécessaire à son activité jusqu'au vote de la subvention 2020 et son versement, dont les modalités seront établies par convention.

Il est donc proposé d'accorder une avance de 200 000 € étant entendu qu'au titre de 2019, le COSDEN a été accompagné par la collectivité à hauteur de 511 100 €.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe du versement d'une avance sur subvention à l'association COSDEN pour un montant de 200 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient sur ce dossier ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR TABLE N°17 : LABELLISATION TERRE DE JEUX 2024

M. Balleret :

Le rapport porte sur la signature de la convention de labellisation et à la mise en œuvre du Label « Terre de Jeux 2024 ».

Le Label « Terre de Jeux 2024 » a été créé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce dernier souhaite faire des Jeux Olympiques et Paralympiques un projet national et veut valoriser les territoires qui s'engagent dans cette aventure, quels que soient leurs tailles ou leurs moyens.

Le Département de la Nièvre a candidaté au Label « Terre de Jeux 2024 » le 20 novembre 2019. Retenue par le Comité d'organisation des Jeux de 2024, cette candidature doit désormais faire l'objet d'un conventionnement entre le Département et le comité Paris 2024 pour l'obtention définitive de ce label.

La prochaine vague de labellisation étant prévue le lundi 9 mars 2020, il est proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de labellisation jointe au rapport et toutes pièces complémentaires nécessaires à l'obtention du Label Terre de Jeux 2024.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS

(Présentation réalisée par M. Balleret)

Jeux olympiques et Paralympiques de 2024, à Paris : soutien à la discipline du Karaté

Votée à l'unanimité de l'assemblée

La France est une nation qui est systématiquement placée sur le podium à chaque championnat du monde regroupant 100 pays et plus de 1 000 sportifs pratiquant le karaté. C'est un pays qui compte 250 000 membres rassemblés dans plus de 5 000 clubs.

Ce sport pour la première fois de son histoire sera officiellement au programme sportif des Jeux olympiques qui se dérouleront à Tokyo, en août 2020.

En 2024, les Jeux olympiques se dérouleront en France, à Paris. Néanmoins, le président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, M. Estanguet, n'a pas retenu ce sport dans sa proposition.

Cette discipline très complète s'inscrit pourtant dans un cadre éducatif et s'adresse à tous les publics. Elle est puissante d'un réseau territorial dans tous les territoires.

Dans le département de la Nièvre, ce sport représente 13 clubs pour 561 licenciés.

Pour toutes ces raisons, les élus du Conseil départemental de la Nièvre :

- apportent leur soutien la Fédération française de Karaté,

- demandent à M. Estanguet que le karaté soit reconnu dans toutes ses dimensions,
- émettent le vœu que ce sport soit retenu par le Comité des jeux Olympiques et qu'il soit inscrit au programme définitif.

M. le Président :

Notre Session est close. Je vous remercie. Nous nous réunissons à 15 h 30 pour parler des sujets liés à la contractualisation.